

Séance Plénière du 25 Octobre 2012

# Quelle prise en compte de la biodiversité dans les politiques régionales ?



**A V I S**

Adopté à l'unanimité  
des 104 conseillers présents

**Rapporteur  
Bernard CLAP**






## Le Conseil Economique, Social et Environnemental : Qui sommes-nous ?....

- ▶ La deuxième assemblée régionale.
- ▶ Un partenaire privilégié du Conseil régional pour réfléchir et participer au développement économique et social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ▶ Une assemblée consultative, une institution au service de la décentralisation.
- ▶ Une assemblée socioprofessionnelle de 122 conseillers désignés par des organismes représentatifs à caractère économique, social ou associatif.
- ▶ Un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions à l'Assemblée territoriale, qui par ses communications, avis et rapports divers, apporte à l'Exécutif régional l'éclairage de la société civile.

Si vous souhaitez consulter l'ensemble des rapports ou avis émis par le CESER, ceux-ci se trouvent en ligne sur notre espace internet : <http://cesr.regionpaca.fr>



# Composition de la Commission «Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat»

	<p><b>Président</b> : Alexandre MEINESZ - Collège 3  <b>Vice-Président</b> : Charles PELLOTTIERI - Collège 2</p>
---	--

Collège 1	Collège 2	Collège 3
BACCINO Alain BENDANO André DEO Jean-Paul JAUFFRET Gilbert MARCHAND Yves MOTTE Pierre-Yves MOZZATI Albert PASCAL Olivier QUILICI Daniel REVERCHON Marc RIPOCHE Jacques ROSSIGNOL Claude TARTAR Claude	ANGULO José ANTOINE Philippe BONNAL Jean-Luc COLONNA D'ISTRIA Christiane FERRARESI Patricia FOURNEL Gilles GAUTIER Serge GAVELLE Jacqueline KEUSSEYAN Daniel MAZZA Sylviane TOURLAN Daniel	CLAP Bernard GIRARD Philippe H JULLIEN Claude KABOUCHE Benjamin LECARPENTIER Michel MARCEL Gilles NIVOIX Jean-Paul OLIVER Bernard PARRAT Guy SADOUL Nicolas VALLON Martine VAN DEN BROECK Nathalie
		Collège 4
		BIGAY Jean-François BOUALAM Lahcène

Collège 1 : Entreprises et activités non salariées

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la Région

Collège 4 : Personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région

Chargée de mission : Léa RABIH

# Introduction/rappel de la saisine

## Définition de la biodiversité

La diversité biologique est définie comme la « *variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* ». Article 2 de la Convention sur la diversité biologique du 22 mai 1992 (Conférence de Rio).

La biodiversité, contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants (le niveau génétique et les espèces, dont l'homme) et des écosystèmes (milieux et habitats). Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La biodiversité, du fait de l'interaction des organismes avec leur environnement, fournit des biens et services écologiques ou services écosystémiques, qui bénéficient à l'homme, directement ou indirectement à travers la nourriture, l'eau, le bois, la purification de l'air, la formation des sols et la pollinisation. Les experts ont identifié quatre sortes différentes de services, tous indispensables à la santé et au bien-être humains: les services d'approvisionnement (nourriture, eau, bois et fibres), les services de régulation (régissent le climat et les précipitations, l'eau, les déchets, et la propagation de la maladie), les services culturels et les services d'assistance (formation du sol, photosynthèse et recyclage des substances fertilisantes, en l'absence desquels il n'y aurait ni croissance ni production).

Le chiffrage des biens et services fournis par la biodiversité a été calibré autour de 33 000 milliards de dollars en 1997, soit un chiffre analogue à celui du PIB mondial. Les services écologiques fournissent ainsi gratuitement un second produit intérieur brut mondial.

## La stratégie globale de la biodiversité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Consciente qu'elle possède la plus grande biodiversité des régions métropolitaines françaises, mais que cette richesse est fragilisée et menacée et consciente des enjeux qu'elle représente, tant du point de vue de l'éthique que du point de vue écologique, social et économique, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est fixée pour objectif d'enrayer son érosion.

Elle élabore une stratégie globale de la biodiversité<sup>1</sup> (en parallèle du Schéma régional de cohérence écologique qui sera élaboré conjointement avec l'Etat) qui s'articulera autour de 5 piliers :

- Parfaire la connaissance de la biodiversité et son évolution,
- Protéger et valoriser la biodiversité et les paysages,
- Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles régionales,
- Favoriser une dynamique régionale en faveur de la biodiversité,
- Mobiliser les acteurs.

La Région entend notamment soutenir un aménagement intégré et solidaire du territoire, favorisant une symbiose entre l'homme et son environnement et souhaite mettre la biodiversité au cœur de ses politiques générales et sectorielles.

Le Président de la Région a souhaité associer le CESER à cette démarche au travers d'une saisine, par lettre du 17 mars 2011. Il demande au CESER, d'examiner les possibilités de prise en compte de la biodiversité et de sa préservation dans l'ensemble des politiques sectorielles. De formuler des recommandations sur la méthode à utiliser et les outils de mise en œuvre quant à :

- La prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les politiques sectorielles de la Région (aménagement du territoire, agriculture, forêt, eau, mer, pêche, cohésion sociale, énergie, industrie, transports, tourisme, coopération, recherche et innovation, formation, etc.) et l'évaluation des impacts de celles-ci et les coûts en terme de biodiversité,
- La prise en compte de la biodiversité par les acteurs économiques, afin d'initier une réflexion sur la bio-conditionnalité des aides de la Région (aide à la généralisation des indicateurs de prise en compte de la biodiversité dans l'entreprise et référencement pour les aides régionales).

## Prise en compte par les pouvoirs publics de la nécessité de supprimer les subventions dommageables à la biodiversité

La démarche du Conseil régional, de prise en compte de la préservation de la biodiversité notamment dans les politiques sectorielles, s'inscrit dans la réflexion engagée ces dernières années au niveau national et international de la

---

<sup>1</sup> Délibération adoptée lors de l'Assemblée plénière du 10 décembre 2010.

nécessité de supprimer les aides publiques qui pourraient se révéler préjudiciables au maintien de la biodiversité.

Une motion demandant l'arrêt des aides publiques dommageables à la biodiversité a, dans ce sens, été déposée lors de l'Assemblée plénière du Conseil régional le 16 décembre 2011.

Au niveau international a été adopté, en 2010, le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 lors de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB)<sup>2</sup> à Nagoya. Le Plan stratégique vise à limiter la perte de la biodiversité dans le monde à travers 20 objectifs (dits objectifs d'Aichi). L'un des principaux objectifs vise la suppression ou la réduction des incitations et des subventions dommageables à la biodiversité d'ici 2020. Le Sommet Rio+20 a renouvelé ces engagements.

Au niveau européen la stratégie communautaire de 1998, en faveur de la diversité biologique, recommandait l'élimination des aides publiques dommageables à la biodiversité. La nouvelle stratégie pour la biodiversité adoptée en 2011, visant à diminuer significativement les menaces pesant sur la biodiversité, va dans ce sens.

Au niveau national, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques. L'objectif de réforme des dispositifs fiscaux dommageables à l'environnement figure parmi les engagements pris lors du Grenelle de l'environnement au travers de loi d'août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020 est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et constitue le volet biodiversité de la Stratégie nationale de développement durable. Elle répond aux engagements du Grenelle de l'environnement.

Il est à noter que le gouvernement a annoncé l'adoption d'une loi-cadre sur la biodiversité en 2013 et la création d'une Agence nationale de la biodiversité, lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre. La feuille de route pour une transition écologique prévoit qu'une réflexion sur la mise en place d'une fiscalité écologique pour prévenir l'étalement urbain et les dommages causés par l'ensemble des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité et des milieux terrestres et marins, sera menée.

Au niveau local, les collectivités territoriales et tout particulièrement l'Association des Régions de France (ARF), ont manifesté leur mobilisation en

---

<sup>2</sup> Adoptée lors du Sommet de Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique fixe trois objectifs : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels, l'accès et le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

faveur de la biodiversité<sup>3</sup>, à l'occasion de la Onzième réunion de la Conférence des Parties (COP 11) à la Convention sur la diversité Biologique qui s'est tenue à Hyderabad en Inde en octobre 2012.

## 1. Particularité de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est caractérisée par la rencontre de deux climats (méditerranéen et alpin), par une variété de reliefs, de paysages et de milieux naturels et un patrimoine biologique remarquable. Son espace littoral s'étend sur 850 kilomètres de côtes et représente un milieu d'interface écologiquement riche mais fragile. La surface des petits fonds les plus riches en biodiversité (entre 0 et -20 m de profondeur) a été évaluée à 668 km<sup>2</sup>.

Ses caractéristiques géomorphologiques ont favorisé le développement d'une faune et d'une flore exceptionnelles<sup>4</sup> : la région abrite près des deux tiers des espèces végétales françaises (4 700 espèces à fleurs sur les 6 000 en France), un tiers des espèces d'insectes, 100 espèces de mammifères (143 en France), plus de dix espèces de mammifères marins, 27 espèces de reptiles (38 en France), 19 espèces d'amphibiens (38 en France) et de nombreuses espèces d'oiseaux (237 espèces d'oiseaux nicheurs sur les 275 en France).

Elle présente ainsi une biodiversité exceptionnelle.

Les paysages méditerranéens ont bénéficié d'espaces agricoles subtilement gérés par la triade romaine silva-saltus-ager, où les activités distinctes d'exploitation du bois, de pâturages et de cultures permettent la présence d'espèces animales ou végétales originales et remarquables. Un cortège d'espèces appréciant les milieux ouverts sont aujourd'hui localisées dans ces espaces agricoles. En moyenne-montagne, les prairies naturelles accueillent une entomofaune et une flore remarquable souvent localisées dans des espaces protégés.

On trouve en région Paca un très grand nombre et une grande superficie d'espaces protégés et/ou labellisés :

- 4 Parcs Nationaux (7 en France métropolitaine),
- 6 Parcs Naturels Régionaux et 3 à l'étude (46 en France métropolitaine),
- 13 Réserves Naturelles nationales et 6 Réserves Naturelles régionales (3 en projet),
- 126 sites Réseau Natura 2000 terrestre, (31 % du territoire régional),

---

<sup>3</sup> Cf. Déclaration commune des associations françaises d'élus et de collectivités territoriales pour la biodiversité, 15 octobre 2012.

<sup>4</sup> Source DREAL PACA.



- 3 Réserves de biosphère UNESCO (11 en France),
- 43 arrêtés de protection de biotope,
- 72 propriétés du conservatoire du Littoral,  
24 sites gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN)
- 219 sites classés,
- 7 opérations Grands sites (40 en France),
- D'autres structures comme le Grand Site Concors Sainte Victoire, le Parc Marin de la Côte Bleue, le conservatoire du Littoral, préservent et gèrent des espaces particulièrement riches en biodiversité.

Enfin, plus de la moitié du territoire régional, est identifié en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Cette richesse représente une attractivité pour l'homme et dans quelques cas des contraintes pour le développement. La région est caractérisée à la fois par l'importance des zones de reliefs peu favorables aux activités humaines, et par une frange méditerranéenne très attractive, le littoral et les grandes vallées.

## 2. Atteintes à la biodiversité et enjeux

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM)<sup>5</sup> indique que l'activité humaine réduit le capital naturel de la Terre et exerce des pressions si fortes sur l'environnement qu'il n'est plus possible de présupposer de la capacité des écosystèmes de la planète à soutenir les générations futures.

Le rapport EM établit que deux tiers des services écosystémiques de la planète sont en déclin ou menacés. La perte des biens et services écosystémiques est évaluée à 50 milliards de dollars par an<sup>6</sup>.

Les scientifiques estiment que la vitesse de disparition des espèces est de 100 à 1000 fois supérieure au rythme de l'extinction naturelle.

La biodiversité est en crise du fait des actions anthropiques. L'érosion de la biodiversité menace le bien-être et le devenir de l'humanité, mais aussi la pérennité des activités économiques qui reposent sur l'exploitation des ressources naturelles.

Les scientifiques identifient cinq causes principales de régression de la biodiversité :

1. L'atteinte directe aux milieux, la dégradation et destruction des habitats (artificialisation, fragmentation, changement d'usage des terres, simplification et intensification des pratiques agricoles...) ;

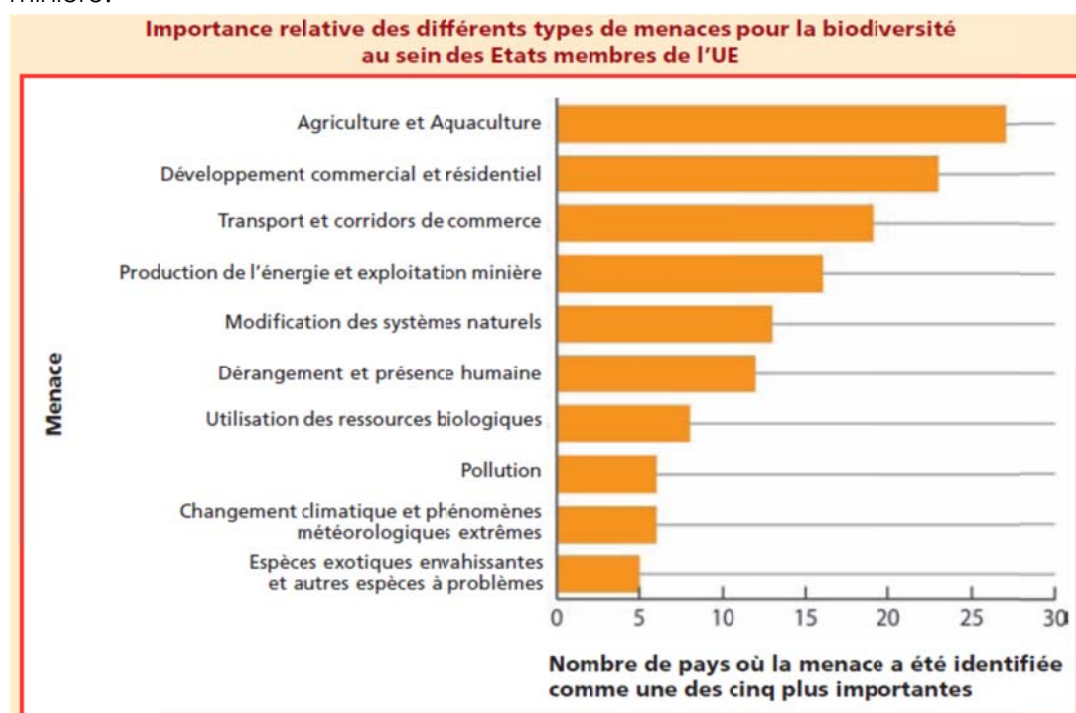
---

<sup>5</sup> Instaurée en 2001, l'EM a pour objectif d'évaluer les conséquences des changements écosystémiques sur le bien-être humain et d'établir la base scientifique pour mettre en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de ces systèmes, ainsi que de leur contribution au bien-être humain. Elle réunit plus de 1 360 experts du monde entier.

<sup>6</sup> TEEB (2008), *L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité*

2. La surexploitation des ressources naturelles renouvelables (sols, ressources halieutiques, eau douce...) ;
3. La pollution de l'eau, de l'air, du sol et des sous-sols ;
4. Les espèces envahissantes ;
5. Le changement climatique.

Les facteurs les plus communément identifiés en Europe comme étant des causes majeures de la perte de la biodiversité restent l'agriculture intensive, le développement de l'urbanisme, des transports, de l'énergie et de l'exploitation minière.



Source : « 2010 Un tournant pour la faune et la flore sauvages en Europe ? » rapport de BirdLife International sur les progrès de l'Union européenne pour enrayer la perte de la biodiversité, 2010

## 2. 1. Impact des aides publiques dommageables<sup>7</sup> à la biodiversité

« (...) les subventions ayant des incidences potentiellement négatives sur l'environnement (notamment dans les domaines des combustibles fossiles, des transports et de l'eau) représentent un montant total de 1 000 milliards de dollars par an. Ces subventions entraînent une augmentation des déchets et des émissions et une extraction plus importante des ressources; elles peuvent aussi avoir des incidences néfastes sur la biodiversité. Elles contribuent à perpétuer des pratiques inefficaces et peuvent dissuader les entreprises d'investir dans les technologies vertes. Ces subventions peuvent prendre

<sup>7</sup> Le caractère dommageable d'une aide publique est établi à partir du moment où elle augmente une ou plusieurs des cinq causes principales de régression de la biodiversité.

*différentes formes, notamment des réductions ou des exonérations fiscales.»*  
Extrait de la communication de la Commission européenne du 20 septembre 2011, «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources».

A ce propos, le Centre d'analyse stratégique<sup>8</sup> a reçu la mission de dresser la liste des aides publiques qui peuvent se révéler nuisibles au maintien de la biodiversité, par leurs effets pervers ou secondaires. Dans son rapport<sup>9</sup>, le groupe d'experts identifie les aides publiques dommageables à la biodiversité (subventions, dépenses fiscales, avantages d'origine réglementaire, non-application ou l'application partielle de la réglementation, subventions implicites) c'est-à-dire celles qui contribuent à augmenter une ou plusieurs des cinq causes principales de régression de la biodiversité et propose des voies de réforme pour en réduire les effets.

Par exemple, la fiscalité locale n'est pas une fiscalité à but incitatif et pousse à l'artificialisation de par les recettes qu'elle procure (taxe foncière sur les propriétés bâties, droits de mutation sur les biens bâtis, taxe sur les surfaces commerciales,...).

## 2. 2. Atteintes à la biodiversité en France

- En France métropolitaine : environ 75 000 hectares de milieux naturels sont détruits par les zones artificielles chaque année<sup>10</sup>, 21 000 km<sup>2</sup> depuis 1990, soit un département français moyen tous les 7 ans, principalement du fait de zones urbaines discontinues et des zones industrielles et commerciales. En 2010, les zones artificialisées représentaient 8,9 % du territoire métropolitain soit 4,9 millions d'hectares<sup>11</sup>.
- La surexploitation des ressources naturelles renouvelables est jugée préoccupante.
- Selon la dernière mise à jour de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la France se situe au 5ème rang des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées au niveau mondial (très forte biodiversité abritée par les collectivités françaises d'outre-mer), après l'Equateur, la Malaisie, les USA et

<sup>8</sup> Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel.

<sup>9</sup> Centre d'analyse stratégique (2012), *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*, rapport de la mission présidée par Guillaume Sainteny, Paris, La Documentation française, 409p.

<sup>10</sup> Sur la période 2006-2008 selon l'enquête Teruti-Lucas.

<sup>11</sup> Source ministère de l'agriculture (SSP), enquête Teruti-Lucas, série révisée, avril 2011.

l'Indonésie, et devant le Mexique, l'Inde, la Chine, l'Australie et le Brésil. Au niveau métropolitain 215 espèces mondialement menacées y sont recensées.

- Le nombre d'espèces invasives a augmenté de 50 % en 4 ans (102 en 2002, 153 en 2006).

## 2. 3. Les menaces qui pèsent sur la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. Entre 1 300 et 1 700 ha de surfaces cultivables sont artificialisées chaque année (lotissements, zones commerciales et industrielles ou infrastructures routières).
  - Le littoral et les grandes vallées connaissent une pression anthropique forte. La population de la région s'établit à près de 5 millions de personnes dont 91 % vivent dans l'espace urbain. L'attractivité du territoire régional génère une forte pression démographique et touristique. En 50 ans, la région a accueilli 2 millions d'habitants supplémentaires et 15 % de population supplémentaire est attendue d'ici 2040.
  - Le littoral marin connaît une forte artificialisation<sup>12</sup>: 628 ouvrages distincts (d'une surface supérieure à 100 m<sup>2</sup>) ont été construits sur la mer et ont une emprise sur le littoral ainsi que sur la surface des écosystèmes littoraux. Ces modifications sont irréversibles et non compensables et ont un impact sur la répartition qualitative et quantitative des espèces médiolittorales<sup>13</sup>.
  - Les espaces naturels connaissent une pression avec de nombreux effets induits, du fait de l'évolution des usages de l'espace avec notamment les activités de montagne et les sports de « nature ».
2. Une demande croissante en eau et en matières premières (eau, granulats, bois...).
3. Les pollutions dont :
  - La contamination chimique des milieux est localement liée au secteur agricole (engrais chimiques, traitements herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance...)
  - Le secteur industriel est l'un des plus importants producteurs d'émissions, polluant l'atmosphère, les sols et les nappes aquifères.
  - Les polluants d'origine ménagère viennent apporter des pollutions hétérogènes et chroniques.

---

<sup>12</sup> Source [www.medam.org](http://www.medam.org)

<sup>13</sup> Celles qui ne vivent qu'au niveau de la mer

- L'étang de Berre qui est le plus grand étang salé d'Europe connaît une très forte pollution.
4. L'envahissement des écosystèmes par les espèces exotiques déstabilise les milieux naturels de la région, à l'instar de l'Herbe de la pampa, la jussie, les mimosas et l'eucalyptus notamment dans les zones thermophiles. Des espèces introduites envahissantes dans le milieu marin comme la *Caulerpa racemosa*, le *Siganus*...
  5. Le changement climatique sera probablement responsable de plus de 25 % de la modification des habitats naturels dans les décennies à venir. L'Arc alpin enregistre déjà les premiers effets à travers la réduction des glaciers.

Ces facteurs sont les principaux responsables de la rupture des équilibres écologiques, de la perte directe de milieux typiques méditerranéens et de la biodiversité associée. Ils menacent la survie d'un grand nombre d'espèces animales et végétales : en PACA 184 espèces de plantes et 44 espèces d'oiseaux sont directement menacées.

*Nombre d'espèces terrestres menacées de disparition (liste rouge des espèces menacées en France)<sup>14</sup>*

	Nbre d'espèces menacées de France métropolitaine	% du nombre total d'espèces évaluées	Nbre d'espèces menacées en PACA
<b>Flore supérieure</b>	486	10 %	184
<b>Mammifères</b>	11	10 %	7
<b>Oiseaux nicheurs</b>	73	26 %	63 dt 44 nicheurs
<b>Amphibiens</b>	7	21 %	4
<b>Reptiles</b>	7	19 %	5

La dégradation des milieux naturels n'a pas pour seule conséquence la perte du nombre d'espèces mais cela constitue une véritable menace pour notre sécurité et notre qualité de vie au quotidien. En effet, la fonctionnalité des écosystèmes naturels nous permet de bénéficier de « services rendus » tels que : la régulation des régimes des eaux par les zones humides, la qualité de l'eau, la limitation des forces érosives, la fixation des sédiments par la végétation (ex. protection des dunes), l'épuration des eaux par l'interception des sédiments par les plantes et l'action des bactéries, la pollinisation des fruits par les insectes dont les abeilles domestiques, la production de bois, le stockage du CO<sup>2</sup>, l'abaissement des températures en ville grâce à l'ombre des arbres, etc.

<sup>14</sup> Source DREAL PACA

### 3. Enquête auprès des services du Conseil régional

Pour répondre au mieux à la saisine du Conseil régional, et dans la mesure où il a été difficile d'auditionner tous les services de l'institution, le CESER a décidé de diffuser un questionnaire<sup>15</sup> à l'attention de tous les chefs de service du Conseil régional. L'objectif étant de connaître dans quelle mesure les politiques qu'ils développent ont un impact ou non sur la biodiversité et de réfléchir avec eux sur la mise en place de critères prenant en compte la biodiversité.

Le CESER a envoyé plus de 90 questionnaires et a reçu 30 réponses en retour. Il tient à remercier les services pour leur précieuse collaboration. C'est une démarche nouvelle et originale qui s'est révélée être très riche en terme de recueil d'information et a permis d'apporter un regard plus complet et technique sur la question.

Il en ressort globalement :

- Les actions ayant un impact positif sur la biodiversité ont essentiellement été identifiées par les services ayant un lien direct avec les politiques environnementales (espaces naturels, forêt, mer, littoral). Leur politique s'inscrit dans une démarche de développement durable. Les actions identifiées sont celles qui œuvrent en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité, de la réduction des pollutions, de la protection des habitats, de la sensibilisation et de l'information des publics,... Cependant, d'autres services ont identifiés des actions ayant un impact positif sur la biodiversité comme par exemple celui des actions éducatives (agenda 21 des lycées et CFA, axe développement durable au sein des conventions vie lycéenne et apprentie...), de l'agriculture (politique qui vise la préservation de l'environnement et des ressources naturelles...), de l'habitat foncier urbanisme (promotion d'un urbanisme durable), de l'enseignement supérieur, technologie et recherche (au travers des dispositifs régionaux d'aide à la recherche, du CESAB...), des lycées, la mission PRIDES (soutien aux Prides « verts »...)...
- Les impacts négatifs sur la biodiversité identifiés concernent essentiellement l'artificialisation des sols : les constructions de bâtiments, infrastructures, lycées, équipements à vocation culturelle....

---

<sup>15</sup> Cf. en annexe le questionnaire et le tableau récapitulatif des réponses.

- On constate une réelle difficulté des services à mesurer et évaluer les impacts des politiques sectorielles sur la biodiversité dans la mesure où la Région n'a pas mis en place d'indicateurs de mesures, de suivi ou d'efficacité. La difficulté est d'autant plus grande pour les actions qui ont un impact indirect.
- Il apparaît une méconnaissance de la politique régionale et de ses applications concrètes en matière de biodiversité dans certains services. Une sensibilisation très inégale, à la question de la préservation de la biodiversité et sur la manière de l'appréhender dans le traitement des subventions, des agents région selon les services.
- Les services qui n'ont pas de lien direct avec les politiques environnementales n'ont pas mis en place de critères de bio-conditionnalité. Il existe cependant des bonifications d'aides au regard du respect de critères environnementaux et de développement durable (exemple du service agriculture ou habitat foncier urbanisme). Les services qui ont un lien direct avec les politiques environnementales conditionnent de fait leurs aides à la préservation de l'environnement et notamment de la biodiversité.
- Le débat et la réflexion sur la préservation de la biodiversité sont occultés par d'autres enjeux plus politiques, cela génère des contradictions non résolues, peu évoquées entre les besoins en termes de développement urbain et développement économique.

## 4. Avis – Préconisations

*Il est à noter que le CESER a exclu de sa réflexion et de ses recommandations les impacts liés à l'émission de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique dans la mesure où cette question est traitée à part entière dans les plans et schémas régionaux (SRCAE, PCET...).*

Le CESER retient que l'enjeu de la préservation de la biodiversité se pose beaucoup plus en termes de défense des habitats (milieux, espaces naturels) que des espèces.

Il insiste sur l'urgence d'adapter les politiques pour enrayer les atteintes portées à la biodiversité et la perte de services rendus par les écosystèmes.

Il est nécessaire de contribuer à inventer un mode d'évaluation qui confère de la valeur à la biodiversité, et qu'elle soit intégrée dans les décisions publiques. Il est indispensable de développer la sensibilité des décideurs, ainsi que du public, à la valeur économique des biens et services écosystémiques.

Le CESER affirme que la préservation de la biodiversité ne doit pas se limiter à la "biodiversité remarquable" mais doit aussi prendre en compte la "biodiversité ordinaire".

En tenant compte des diverses auditions qu'il a menées et des retours des chefs de service, le CESER formule plusieurs recommandations :

## 4. 1. Cohérence des politiques publiques territoriales

- Intégrer la question de la biodiversité dans les grands schémas régionaux (SRADDT, SRIT, SIMA, SRML, SRDDE...) et la rendre identifiable (lui dédier un chapitre indépendant des autres questions environnementales).
- Mettre en cohérence la politique régionale avec les espaces protégés et/ou labellisés et les Agendas 21 locaux : pour que des mesures d'écoconditionnalité soient pleinement efficaces il faut avant tout éviter de considérer seulement l'analyse technique/écologique des impacts potentiels d'un projet sur les écosystèmes ou les patrimoines naturels concernés par son site d'implantation. En effet, l'environnement d'un site ne se limite pas à ses abords immédiats et son approche doit aussi intégrer le territoire dans lequel il s'insère. En PACA nombreux sont les territoires structurés qui affichent des objectifs de développement durable (parcs naturels, réserves naturelles...) tous disposent d'une charte ayant une portée juridique ou au moins d'un plan de gestion.

Il est donc essentiel que les mesures d'écoconditionnalité intègrent avant tout le respect de ces documents de planification existant sur le long terme et sur une grande partie de la région. De plus, parmi les signataires de ces chartes de territoire figurent au premier rang la Région et les départements. Il paraît donc essentiel que la cohérence des projets avec les grandes orientations des chartes figure dans les critères d'écoconditionnalité des aides de ces mêmes collectivités.

Envisager l'opposabilité de la trame verte et bleue pour limiter l'artificialisation et préserver les écosystèmes.

## 4. 2. Recommandations transversales

Selon les termes de la saisine, le CESER émet des recommandations sur les outils de mise en œuvre et la méthode à utiliser.



## 4. 2. 1. Recommandations sur les outils de mise en œuvre

- Faire un état des lieux de l'impact porté à la biodiversité, par les politiques sectorielles et ce pour chaque délégation : grâce à la mise en place d'indicateurs précis, quantitatifs et mesurables. Identifier dans les politiques sectorielles les interventions qui ont un impact positif ou négatif sur la biodiversité, selon les critères :
  1. De l'emprise au sol,
  2. De la surexploitation des ressources naturelles,
  3. Des pollutions (eau, air, sol, sous-sols),
  4. De l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Présenter une évaluation annuelle de l'impact sur la biodiversité de la politique régionale selon les 4 critères. S'appuyer sur l'Indice de Singapour sur les villes et la biodiversité (City Biodiversity Index- CBI).

S'appuyer sur le futur Observatoire régional de la Biodiversité qui se met en place dans le cadre de la stratégie globale de la biodiversité.

- Bioconditionnalité des aides régionales : Adapter la politique régionale aux enjeux de préservation de la biodiversité : intégrer les 4 critères cités précédemment dans toutes les politiques et conditionner les aides du Conseil régional en ce sens. Instaurer des démarches incitatives pour les pratiques vertueuses et dissuasives pour les pratiques impactantes pour la biodiversité, dans une démarche de progrès continu. Adapter les cadres d'intervention des subventions accordées par chaque service.
- Mesures compensatoires : Sans que cela ne serve de caution et en respect avec la loi, le CESER préconise, pour tout impact négatif porté à la biodiversité (selon les 4 critères) et particulièrement pour toute destruction d'espaces naturels, la mise en place de mesures compensatoires au niveau régional. Une réflexion doit être conduite afin que le Conseil régional en soit bénéficiaire.

## 4. 2. 2. Recommandations sur la méthode à utiliser

Le CESER propose de mettre en place un comité de suivi qui fixe les axes prioritaires, les critères, les modalités d'application à l'échelle des services et un dispositif d'évaluation de la démarche. Il recommande :

- D'intégrer les enjeux de la biodiversité au plus haut niveau et de manière transversale dans tous les services sous la tutelle du DGS. Travailler en étroite collaboration avec la direction de l'évaluation et les services de gestion financière et juridique pour la mise en place des critères et indicateurs.

- D'accompagner et associer les services opérationnels, mettre en place des actions de sensibilisation, un plan de formation du personnel. Définir les modalités d'application à l'échelle des services.
- De veiller à l'appropriation de la démarche : l'éco-conditionnalité des aides doit être élaborée en co-construction avec les bénéficiaires. Associer et impliquer dès le début de la démarche l'ensemble des acteurs du territoire, les sensibiliser et les former aux enjeux de la biodiversité régionale.
- De rédiger un guide de préconisations et de règlement d'intervention spécifique à chaque service, à l'attention des bénéficiaires et maîtres d'ouvrage.

## 4. 3. Recommandations particulières à certains services

### 4. 3. 1. Aménagement du territoire

- Accorder aux impacts sur la biodiversité un même poids et un même niveau de précision que ceux accordés aux gaz à effet de serre dans les études d'impact des projets. Améliorer la qualité des études d'impact sur la biodiversité (cf. Avis précédent sur la fragilité de l'expertise scientifique en PACA<sup>16</sup>), les rendre plus systématiques pour tout projet entraînant une artificialisation de sols et s'assurer du suivi des préconisations.
- Promotion d'un urbanisme durable : dans le cadre du rôle de conseiller et d'incitateur que joue le Conseil régional, veiller à ce qu'il y ait une gestion durable de la biodiversité dans les projets de territoires et d'aménagement (SCOT, PLU, SAGE, DTADD<sup>17</sup>...) et s'assurer du suivi des avis émis par la Région à l'attention des territoires. Donner les moyens aux services régionaux en ce sens, notamment à l'ARPE qui accompagne les collectivités dans la gestion durable de leur territoire.  
S'assurer que les décisions budgétaires soient en cohérence avec : la maîtrise de l'étalement urbain, la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, la préservation des continuités écologiques, les politiques de renouvellement urbain plutôt que l'extension de nouvelles zones d'urbanisation, la réutilisation des sols et le remplissage des zones industrielles<sup>18</sup>, la densification des logements, la création d'espaces de

---

<sup>16</sup> Avis du CESER, *Pour une expertise scientifique dans la gestion des espaces protégés*, adopté à l'unanimité le 14 septembre 2010.

<sup>17</sup> La directive territoriale d'aménagement et de développements durables (DTADD) est en France un outil juridique permettant à l'État, sur un territoire donné, de formuler des obligations ou un cadre particulier concernant l'environnement ou l'aménagement du territoire.

<sup>18</sup> Possibilité offerte aux collectivités territoriales d'un abattement de 50 % de la valeur par mètre carré sur laquelle est fondé le calcul de la taxe d'aménagement pour les entrepôts et hangars, et Quelle prise en compte de la biodiversité dans les politiques régionales ?



nature en ville, la mise en œuvre du plan ville durable et du plan de restauration de la nature en ville, la création d'éco-quartiers... A titre d'exemples :

- Dépollution et réutilisation des sols : encourager l'achat de terrains pollués en périphérie des villes, par des porteurs de projet, en vue d'une dépollution et d'une réutilisation, avec pour incitation l'exonération d'impôts locaux pendant plusieurs années pour l'entreprise qui dépollue ou fait dépolluer le terrain.
  - Poursuivre l'action du Conseil régional avec l'ARPE pour l'accompagnement des collectivités locales visant à réduire complètement l'usage des phytosanitaires dans les espaces publics (Plan zéro phyto<sup>19</sup>).
  - Soutenir et développer la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). Renforcer le critère biodiversité. Plus globalement, sur des aménagements, privilégier l'utilisation de bio-matériaux (recyclables, circuit court...) et sur les bâtiments, exiger une réflexion préalable sur la possibilité d'intégration du respect de la biodiversité dans le patrimoine bâti.
- L'Agenda 21 régional doit donner toute sa place aux enjeux de biodiversité. Les référents Agenda 21 sont dès lors porteurs de ces enjeux dans leur domaine respectif, et doivent être formés pour cela.

#### 4. 3. 2. Développement économique

- Evaluer la dépendance directe de l'économie régionale à la biodiversité afin de mieux percevoir enjeux et priorités. S'inspirer des démarches existantes comme celles élaborées par l'association Orée<sup>20</sup> permettant de classer les différentes branches d'activité en fonction de leur dépendance directe à la biodiversité.
- Inciter les entreprises à utiliser des outils comme l'outil d'Evaluation des interrelations Biodiversité et Entreprises pour la vie EBEvie<sup>21</sup>, outil Internet conçu par le ministère du Développement durable pour permettre aux entreprises de mesurer les impacts positifs ou négatifs de leurs activités sur la

---

possibilité offerte aux communes ou intercommunalités d'exonérer de versement pour sous-densité les zones logistiques, entrepôts et hangars

<sup>19</sup> Cf. le compte-rendu de l'atelier « Les marchés liés aux espaces verts et le développement durable », du 20 octobre 2011, ARPE

<sup>20</sup> Orée, association multi acteurs créée en 1992. Elle rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.

<sup>21</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-l-interdependance-de-votre>

EBEvie se décompose en trois niveaux :

- Le premier niveau, intitulé « comprendre », met en évidence les liens qui peuvent exister entre l'entreprise et la biodiversité sous forme d'exemples illustrés et de données chiffrées.
- Le deuxième niveau, intitulé « évaluer », permet à l'entreprise d'évaluer, pour chaque fonction qui la compose (finance, ressources humaines, marketing, etc.), le niveau de sensibilité/vulnérabilité de la fonction à la biodiversité ainsi que le niveau d'impact de la fonction sur la biodiversité.
- Le troisième niveau, intitulé « agir », propose une série d'actions à mettre en œuvre afin que l'entreprise intègre au mieux la biodiversité dans sa stratégie de développement.



biodiversité, leurs liens de dépendance avec les services rendus par les écosystèmes ainsi que les risques et opportunités qui en découlent.

- S'assurer que dans la démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE) développée par le Conseil régional, soit bien intégrée la question de la biodiversité.

#### 4. 3. 3. Transports

- Atténuer les effets négatifs sur la biodiversité des constructions et des exploitations des infrastructures de transport<sup>22</sup>.
- Maintenir et rétablir les corridors écologiques interrompus par les infrastructures.
- Pour RFF et SNCF consultation systématique du collectif «Infrastructures en ligne et Biodiversité». Renforcer la qualité de l'expertise en biodiversité de ce collectif.
- Demander aux maîtres d'ouvrage, de durcir leurs exigences en matière de biodiversité.
- Exiger la transparence dans l'information sur les traitements des voies (produits utilisés, fréquence, volume...).
- Favoriser des modes de gestion exemplaires des abords routiers ou des talus ferroviaires.

#### 4. 3. 4. Tourisme

- Mesurer l'impact économique de la beauté et la richesse du patrimoine naturel sur le tourisme. Commander une étude sur les retombées économiques du patrimoine naturel régional.
- Soutenir les projets touristiques favorables à la préservation de la biodiversité.
- Dans son avis sur le «Schéma Régional de Développement Durable Touristique» du 27 juin 2012, le CESER affirmait qu'«un tourisme raisonné respectant notre capital naturel et l'agro-tourisme constituent une des démarches favorables pour diversifier à la fois l'image du tourisme régional et le rendre plus responsable. Dans ce sens, le CESER insiste sur le renforcement des liens entre le tourisme et les acteurs de l'économie rurale en lien avec les activités de pleine nature, la culture et le sport. »

---

<sup>22</sup> Dans son avis du 10 avril 2012 intitulé « Pour un développement global des Infrastructures ferroviaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » le CESER a considéré que la phase d'approfondissement des études devait « s'inscrire dans la construction de mobilités durables à l'échelle infra régionale, nationale et inter frontalière en prenant en compte de façon équilibrée la triple dimension de la croissance économique, du développement social et de la soutenabilité environnementale. Ce projet devra se faire dans un souci constant du développement durable et de la protection de l'environnement naturel et humain, et dans le respect des continuités biologiques des éco systèmes à travers les trames bleues et vertes. ».



- Sports d'hiver : entreprendre une étude sur les effets secondaires de l'usage des canons à neige.
- Etudier les impacts du mouillage forain de la plaisance dans les baies abritées.
- Encourager les golfes exemplaires conformes à la politique environnementale de la Région.

#### 4. 3. 5. Agriculture

- Favoriser les actions transversales agriculture-biodiversité (exemple : acquisitions foncières pour préserver les terres fertiles et riches en biodiversité).
- Lancer une étude sur la valeur agronomique des terrains agricoles. en effet, l'identification des potentiels agronomiques des sols pourrait permettre de mieux protéger les terres agricoles, notamment sur le littoral, pour faire face à la pression foncière ou lors de l'agrandissement de zones d'activités ou de travaux d'aménagement d'infrastructures dans le cadre de Plu.
- Favoriser les aides en faveur d'une agriculture durable et équitable prenant davantage en compte la fonctionnalité des écosystèmes, en limitant les intrants (plus diversifiée, moins utilisatrice de produits phytosanitaires, plus respectueuse des ressources naturelles et notamment de l'eau) et en favorisant les produits locaux et de saison. Favoriser la spécificité de l'agriculture méditerranéenne adaptée aux conditions climatiques. Soutenir et développer l'agriculture biologique.
- Soutenir les filières locales et les démarches collectives et territoriales. Préserver et encourager l'agriculture péri-urbaine et favoriser les circuits courts d'approvisionnement.
- Développer des mesures agro-environnementales pour la gestion des milieux remarquables gérés par l'agriculture.
- Favoriser les aides pour la préservation des prairies naturelles.
- Accompagner la filière apicole et plus largement le cortège des espèces pollinisatrices. La Région pourrait inscrire son action dans le « plan abeilles » et le « plan pollinisateurs sauvages » qui est préconisé dans la feuille de route du gouvernement pour la transition écologique.
- Développer avec les partenaires de la profession des actions de sensibilisation sur la question. Favoriser la formation sur ces questions dans le cadre des exploitations et des programmes des lycées agricoles.

#### 4. 3. 6. Mer et littoral

- Veiller à une bonne déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques de la future Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral notamment celle relative à la préservation de la qualité des écosystèmes et de la biodiversité.
- Le CESER encourage la politique du Conseil régional visant à l'amélioration, la mutualisation et la valorisation des connaissances de la biodiversité marine et littorale, la préservation et la gestion des milieux naturels marins et littoraux, la promotion des démarches concertées de gestion intégrée des milieux littoraux, la promotion des activités halieutiques et aquacoles durables, le soutien à des actions exemplaires de restauration de la fonctionnalité des lagunes, la prise en compte des risques de submersion et d'érosion dans les programmes d'aménagement du territoire.
- Protéger le domaine agricole sur le littoral.

#### 4. 3. 7. Formation professionnelle et éducation de tous les publics

- Développer une offre de formation spécifique à la biodiversité (via l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable - IRFEDD).
- Intégrer progressivement la biodiversité dans l'ensemble des cursus de formation (formation professionnelle, initiale, universitaire...)
- Poursuivre et développer les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

#### 4. 3. 8. Espaces naturels, biodiversité

- Poursuivre la politique de création de réserves naturelles régionales.
- Prioriser les actions concrètes en faveur de la biodiversité au sein des PNR et consolider leurs expériences et bonnes pratiques.

#### 4. 3. 9. Forêts

- Travailler plus en amont avec les services gestionnaires des forêts publiques et privées (conventionnement avec l'ONF, la coopérative Provence Forêt...) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

#### 4. 3. 10. Relations internationales, Europe

- Promouvoir et soutenir une coopération décentralisée directe en matière de biodiversité.
- Dans le cadre de la négociation sur la nouvelle programmation des fonds structurels européens 2014-2020, consolider les démarches de lobbying de la Région afin d'intégrer la biodiversité dans les priorités des futurs programmes. Consacrer un programme à ce sujet.
- S'appuyer sur l'expertise internationale du Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité (CESAB, au technopôle de l'Arbois) pour déployer des programmes ambitieux d'envergure internationale.

## Conclusion

Le CESER souhaite que la bioconditionnalité soit un cadre de référence pour la mise en cohérence d'une politique publique, une cohérence biogéographique de la valeur du patrimoine à intégrer, une politique citoyenne responsable qui tient compte de ses réservoirs.

Outre ses préconisations sur la cohérence des politiques publiques, ses recommandations transversales et sectorielles évoquées dans cet avis, le CESER souhaite voir le SRADDT devenir prescriptif.

Par ailleurs, il souhaiterait réaliser, en octobre 2013, une évaluation quant à la mise en œuvre des préconisations qu'il a émises.

Enfin, il souhaite que le Conseil régional sollicite formellement les ministères de l'environnement et de l'enseignement supérieur pour que les problématiques et les préconisations identifiées dans l'avis sur la question de l'expertise scientifique dans les espaces naturels<sup>23</sup>, soient prises en compte.

---

<sup>23</sup>Avis du CESER, *Pour une expertise scientifique dans la gestion des espaces protégés*, adopté à l'unanimité le 14 septembre 2010.





# Personnes auditionnées



**BIAU Didier**, Directeur adjoint des transports du Conseil régional

**BONNABEL Jacques**, Directeur du développement soutenable et du climat au Conseil régional

**BRINDEL BETH Sophie**, Bureau d'études SLH OTBI spécialisé en environnement

**FLAHAUT Dominique**, Directrice adjointe du développement durable et Chef de service Energie-climat-Air du Conseil régional

**HAYOT Cécile**, Chargée de mission Biodiversité au Conseil régional

**JAEGER Annabel**, Conseillère régionale, déléguée à la biodiversité Conseil régional PACA

**JOANNY Marc**, Chef du service PNR Espaces Naturels Biodiversité

**NOEL Alexandre**, Chargé de mission à la Direction de l'Economie Régionale, de l'Enseignement Supérieur, Service Tourisme du Conseil régional PACA

**SAINTENY Guillaume**, Ecofiscaliste et auteur de l'ouvrage « Plaidoyer pour l'écofiscalité »

**WOODSWORTH Simon**, Chargé de projet Biodiversité et territoires, Direction de l'Environnement, région Languedoc-Roussillon





# Lexique



---

ARF	Association des Régions de France
ARPE	Agence Régionale pour l'Environnement
BCE	Banque Centrale Européenne
BDM	Bâtiment Durable Méditerranéen
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
DTADD	Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durables
IRFFED	Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable
ONF	Office National des Forêts
OREE	Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprises
PCET	Plans Climats Energie Territoire
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PRIDES	Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire
RFF	Réseau Ferré de France
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIMA	Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif Alpin
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire



SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRDDE	Schéma Régional de Développement Economique Durable pour l'Emploi
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
SRML	Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral
TVB	Trame verte et bleue
UICN:	Union International pour la Conservation de la Nature en France
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

# Bibliographie



- Agence Régionale pour l'Environnement, *Les marchés liés aux espaces verts et le développement durable*, compte-rendu, 20 octobre 2011, 30 pages
- Agreste Primeur, Ministère de l'Agriculture de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *L'utilisation du territoire en 2010, Les paysages agricoles dominent toujours le territoire français*, n°260, avril 2011, 4 pages
- Assemblée des communautés de France, Maire de grandes villes, Fédération des villes moyennes, Communauté urbaine de France, les Eco Maires, Associations des communes et collectivités d'outre-Mer (ACCD'OM), Déclaration commune des associations françaises d'élus et de collectivités territoriales pour la biodiversité, 11<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties (COP 11), du 8 au 19 octobre 2012, 7 pages
- Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Jean- Michel SALLES, Jean-Luc PUJOT, Contribution à la décision publique, Centre d'analyse et stratégique, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, 2009, 399 pages
- CLAP Florence et Valérie MORAL, *Biodiversité et Collectivités Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine*, Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, janvier 2010, 97 pages
- Commissariat général au Développement Durable Ministère de l'Ecologie, du Développement durable des Transports et du Logement, *Troisième rapport annuel au Parlement sur la mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement*, octobre 2011, 87 pages
- Commissariat Général au développement durable, *Conservation Littoral : de la limitation de l'urbanisation à la préservation de la biodiversité*, n°108, janvier 2012, 4 pages



- Commissariat Général au Développement Durable, *Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013*, INSEE, Repères février 2012, 43 pages
- Commission européenne, *biens et services Ecosystémiques*, septembre 2009, 4 pages
- Commission européenne, *La convention sur la diversité biologique, mise en œuvre dans l'union européenne*, 17 pages
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, *Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mettre en œuvre la réglementation en faveur de la biodiversité. De la conception de projet à l'exploitation*, 6 pages
- Direction Régionale de l'Environnement PACA, Réseau Scientifique et Technique de l'Equipement, *Les mesures compensatoires pour la biodiversité, principes et projet de mise en œuvre en Région*, février 2009, 55 pages
- Grenelle de l'Environnement, rapport groupe 2, *Préserver la biodiversité et les ressources naturelles*, 26 septembre 2007, 143 pages
- LAFFITTE Pierre, Claude SAUNIER, Sénateurs, *Les apports de la science et de la technologie au développement durable, Tome II La biodiversité : l'autre choc ? l'autre chance ?*, Assemblée Nationale (rapport n°501), Sénat (rapport n°131), 192 pages
- LPO PACA, *Rapport d'activités de la LPO PACA*, 2011, 127 pages
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable, et de la Mer, *Guide de la biodiversité à l'usage des Maires*, avril 2010, Les Eco Maires, Conservation Noé, 16 pages
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable, et de la Mer, DREAL, *Biodiversité en PACA, Agir pour la biodiversité régionale*, juillet 2009, 11 pages
- Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, *Doctrine relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel*,
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, *Guide biodiversité et tourisme, Des opportunités pour les entreprises et les destinations ?* août 2011, 90 pages
- *Mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013, Vers une économie verte et équitable*, 1<sup>er</sup> rapport au Parlement, octobre 2011, 138 pages



- MORAL Valérie, *Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine*, Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, janvier 2011, 115 pages
- Pavan Sukhdev, Heidi Wittmer, Christoph Schöter-Schlaack, Carsten Nesshöver, Joshua Bishop, Patrick ten Brink, Haripriya Gundimeda, Pushpam Kumar, Ben Simmons et Aude Neuville, Une synthèse de l'approche et des conclusions et des recommandations de la TEEB, *L'économie des écosystème et de la biodiversité, Intégration de l'économie et de la nature*, 49 pages
- PEGUIN Marion, *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France Volume 1 Contexte et enjeux*, Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, juin 2012, 46 pages
- Rapport de la mission présidée par Guillaume SAINTENY, Centre d'analyse stratégique, *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*, la Documentation Française, rapport et documentation n°43, 2012, 414 pages
- RSPB, Birdlife, LPO et Union Européenne, Rapport de Birdlife international *sur les progrès de l'Union européenne pour enrayer la perte de la biodiversité, 2010 Un tournant pour la faune et la flore sauvage en Europe*, Mai 2010, 12 pages
- *Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013, Vers une économie verte et équitable*, juillet 2010, 54 pages
- Yvon le MAHO et Julien BOUCHER, rapport *sur la mission de réflexion sur l'organisme française en matière d'expertise sur la biodiversité*, Mai 2011, 23 pages.





# Annexes



**Annexe 1**  
Lettre de saisine

**Annexe 2**  
Questionnaire



# Lettre de saisine

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



*Le Président*  
*Député à l'Assemblée Nationale*

Marseille, le **17 MARS 2011**

DDT/SPB/MV/CH/MTB  
Dossier suivi par :  
Céline HAYOT  
Poste 6821

Monsieur Jean-Paul VITI  
Président  
Conseil Economique, Social et  
Environnemental Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde  
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée plénière du 10 décembre 2010, la Région a délibéré favorablement afin de lancer l'élaboration d'une stratégie globale en faveur de la biodiversité. Cette délibération prévoit que la Région examine les possibilités de prise en compte de la biodiversité et de sa préservation dans l'ensemble de ses politiques sectorielles, voire de l'application d'éco-conditionnalités si nécessaire.

Aussi, je sollicite une saisine du CESER afin de mener une étude sur les sujets suivants :

- Prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les politiques sectorielles de la Région et l'évaluation des impacts de celles-ci et les coûts en terme de biodiversité,
- Prise en compte de la biodiversité par les acteurs économiques, afin d'initier une réflexion sur la bio-conditionnalité des aides de la Région (aide à la généralisation des indicateurs de prise en compte de la biodiversité dans l'entreprise et référencement pour les aides régionales).

.../...

*Hôtel de Région - 27, place Jules-Guesde - 13481 Marseille cedex 20 - téléphone 04 91 57 50 57 - télécopie 04 91 57 51 51*



# Questionnaire

SERVICES	Question n°1 :Considérez-vous que les politiques et actions développées par votre service ont un impact sur la biodiversité ?
<b>Actions éducatives</b>	<p>L'implication de l'institution régionale dans une démarche agenda 21 a permis d'initier et de développer une démarche semblable auprès des lycées et CFA volontaires. Ainsi, entre 2007 et 2010, 32 établissements représentant chaque département de la Région se sont lancés dans une expérimentation de mise en œuvre d'un agenda 21 scolaire. Par ailleurs, l'introduction d'un axe « Développement durable » au sein des conventions de vie lycéenne et apprentie, permet de faire émerger et de financer des projets menés au sein des établissements promouvant la sensibilisation, le respect et la préservation de la biodiversité.</p> <p>Leur impact porte à la fois sur la destruction des milieux naturels et sur la surexploitation des ressources naturelles. Certaines actions éducatives, d'information et sensibilisation des jeunes, mise en œuvre au sein des établissements, sont susceptibles, en contribuant au développement de comportements plus adaptés, de réduire l'impact en matière de destruction des milieux naturels et de contamination des écosystèmes.</p>
<b>Agriculture</b>	<p>Oui au travers de la politique régionale agricole qui favorise, le développement d'une agriculture productrice d'un environnement de qualité et qui vise à concilier le développement des activités agricoles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p><i>L'impact porte-t-il sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>la destruction des milieux naturels, oui</i></li> <li>- <i>la fragmentation des espaces, non</i></li> <li>- <i>la contamination des écosystèmes, oui</i></li> <li>- <i>l'introduction ou le développement d'espèces exotiques et envahissantes, non</i></li> <li>- <i>la surexploitation des ressources naturelles (eau, bois, roche, faune, flore, etc...)</i></li> </ul>

<b>Aménagement, équipement urbain</b>	Si on considère que tous les travaux cofinancés modifient l'équilibre des écosystèmes, l'impact sur la biodiversité peut être pris en considération. Cette réponse est à relativiser puisque les critères régionaux de l'aménagement urbain imposent d'intervenir en centre-ville sur des milieux urbains... où la présence de l'homme a déjà modifié les équilibres ou en a généré de nouveaux.
<b>Habitat, foncier, urbanisme</b>	Les schémas de cohérence territoriaux pour lesquels la Région est personne publique associée doivent intégrer les questions de biodiversité et de préservation des espaces naturels. La Région est vigilante sur cette question. Par ailleurs la promotion d'un urbanisme durable a pour corolaire la limitation de l'étalement urbain. La réduction de ce processus de développement non maîtrisé est de nature à avoir un impact en matière de biodiversité
<b>Risques naturels majeurs</b>	La réalisation d'ouvrages de protection face au risque inondation, type digues, peut avoir un impact sur la biodiversité, essentiellement sur la « destruction des milieux naturels ». Ceci étant, les études préalables font toutes l'objet d'une analyse approfondie de la part de la police de l'eau qui donne son accord pour la réalisation des dits ouvrages. Nos interventions sont très encadrées par la réglementation. Par ailleurs, nous intervenons le plus souvent dans un cadre contractuel (CPER, CPIER, contrats de milieux dont notamment les contrats rivières...)
<b>Eau et milieux aquatiques</b>	Oui puisqu'il est intégré un volet « eau » à la stratégie globale de la biodiversité en cours d'élaboration dont les préconisations reprendront les orientations stratégiques du schéma régional de la ressource en eau, le SOURCE.
<b>Enseignement Supérieur, Technologie et Recherche</b>	Les politiques développées par le Service Enseignement Supérieur, Technologie et Recherche n'a pas d'impact direct sur la biodiversité mais gère des dispositifs de soutien, majoritairement dans le domaine de la recherche, qui peuvent être amenés à impacter la biodiversité.
<b>Equipements grands projets,</b>	La Région cofinance avec l'Etat et les collectivités la réalisation d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, fluviales, et deux opérations d'intérêt national (Euroméditerranée et la Plaine du Var). En maîtrise d'ouvrage directe, elle construit des équipements à vocation culturel (CEREM, FRAC, ateliers d'Arles). La plupart de ces équipements a bien sûr un impact sur la

biodiversité.

<b>Forêt et Développement agricole</b>	<p>OUI</p> <p>Bien au contraire, les actions développées dans le service contribuent au maintien de la biodiversité à la préservation des milieux et sont réalisées dans le cadre des aménagements forestiers pour les forêts publiques et les plans simples de gestion pour les forêts privées (notamment les travaux forestiers mettant en œuvre de bonnes pratiques sylvicoles).</p>
<b>Infrastructures et Développement</b>	<p>Les actions menées par le Service Infrastructures et Développement ont comme objectif le report modal du transport de personnes et de marchandises de la route vers des modes moins émetteurs de CO<sub>2</sub>. Ce sont des actions d'incitation, lobby et subvention des partenaires Réseau Ferré de France, SNCF Gares &amp; Connexion, autres collectivités maîtres d'ouvrages d'infrastructures ferroviaires, de gares ou de pôles d'échanges multimodaux. Ces actions contribuent indirectement à réduire les impacts des infrastructures de transport routier sur les milieux naturels et les espèces par des incitations au développement des mobilités alternatives, l'objectif visé étant de réduire le nombre de véhicules routiers en circulation et/ou en transit sur le territoire régional. C'est aux maîtres d'ouvrages de s'assurer dans leurs projets de respecter les normes concernant la biodiversité. La Région parfois encourage des engagements allant au-delà des normes, mais qui concernent principalement l'efficacité énergétique (isolation thermique et énergie renouvelable) pour les gares.</p>
<b>Mer et Littoral</b>	<p><b>Si on considère que l'impact sur la biodiversité est entendu au sens négatif du terme</b>, comme la destruction des milieux naturels, la fragmentation des espaces, la contamination des écosystèmes, l'introduction de nouvelles espèces ou la surexploitation des ressources naturelles, <b>la réponse est NON.</b></p> <p>Les opérations d'investissement aidées font l'objet d'une étude d'impact préalable qui doit nécessairement prendre en compte la préservation de la biodiversité pour obtenir les autorisations nécessaires.</p> <p>Concernant la pêche, les réglementations européennes nationales et locales (prudhomie) visent à une exploitation durable des ressources. Par ailleurs, la rentabilité économique des entreprises de pêche est en cas</p>

de surpêche menacée, avant que l'exploitation ne fasse peser un risque sur la biodiversité.

**Mission PRIDES** oui  
*L'impact porte-t-il sur :*

- *La destruction des milieux naturels, oui*
- *La fragmentation des espaces, oui*
- *La contamination des écosystèmes, oui*
- *L'introduction ou le développement d'espèces exotiques et envahissantes, non*
- *La surexploitation des ressources naturelles (eau, bois, roche, faune, flore, etc.) oui*

**Mobilités en Région** Les actions menées par le Service des Mobilités en Région participent au report modal du transport de personnes et de marchandises de la route vers des modes moins émetteurs de CO2. Ce sont des actions d'accompagnement des politiques de transport qui contribuent indirectement à réduire les impacts des infrastructures de transport routier sur les milieux naturels et les espèces par des incitations au développement des mobilités alternatives, l'objectif visé étant de réduire le nombre de véhicules routiers en circulation et/ou en transit sur le territoire régional.

**DLYC** L'activité de la Direction des lycées a un impact dans la mesure où elle consiste à construire de nouveaux lycées et à entreprendre des chantiers de restructuration – rénovation d'établissements existants.

De ce fait, l'impact se porte plutôt sur la fragmentation de milieux naturels, mais ce n'est pas systématiquement le cas, surtout lorsqu'il s'agit de chantiers sur sites déjà existants.

**Santé-Alimentation** Non. Le Service Santé-Alimentation attribue des subventions à des organismes et associations qui interviennent dans la prévention et l'accès aux soins. De ce fait, nos missions n'impactent pas la biodiversité.

**Subvention** **OUI**

*L'impact porte-t-il sur :*

- *La destruction des milieux naturels, - OUI*
- *La fragmentation des espaces,*
- *La contamination des écosystèmes - PEUT ETRE*
- *L'introduction ou le développement d'espèces exotiques et envahissantes,*

- La surexploitation des ressources naturelles (eau, bois, roche, faune, flore, etc.) --**CERTAINEMENT**

<b>Transports</b>	Les actions menées par le Service des Transports Régionaux poursuivent un objectif de report modal du transport de personnes de la route vers des modes de transport collectif (TER et LER) moins émetteurs de CO2. La politique régionale des transports contribue ainsi indirectement à réduire les impacts des infrastructures de transport routier sur les milieux naturels et les espèces, l'objectif visé étant de réduire le nombre de véhicules routiers en circulation et/ou en transit sur le territoire régional.
<b>Evaluation</b>	Non
<b>Espaces naturels et biodiversité</b>	<p>Les politiques et les actions développés par notre service n'ont pas d'impact défavorables sur la biodiversité.</p> <p>Le Service Parcs Naturels Régionaux, Espaces naturels et Biodiversité (SPB) intervient depuis de nombreuses dans les domaines de la biodiversité et de la gestion des espaces naturels.</p> <p>Il soutient notamment les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration des connaissances : actions d'inventaires, diagnostic paysager et de patrimoine dans les Parcs et les réserves, les outils de connaissance et leur accessibilité (CBN, CEN PACA...)</li> <li>- La préservation et la gestion : protection des espèces sauvages rares et/ou menacées, préservation des milieux d'intérêt régional, lutte contre les espèces invasives (GCP, LPO...)</li> <li>- La gestion des espaces naturels majeurs (PNR, RNR, PN, CEL, CEN PACA, Tour du Vallat...).</li> </ul> <p>Il soutient également les partenaires sur l'accueil et l'information du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipements d'accueil et de sensibilisation</li> <li>- La surveillance et la sensibilisation</li> <li>- La communication.</li> </ul>

**SERVICES**

**Question n°2 : Pouvez-vous citer des exemples d'actions, de dossiers traités par votre service, prenant en compte les enjeux de préservation de la biodiversité ?**

**Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de ces actions en faveur de la biodiversité ?**

<b>Actions éducatives,</b>	<p>Les démarches les plus significatives sont celles qui ont été élaborées dans le cadre du dispositif «Agenda 21».</p> <p>Dans le cadre des conférences du dispositif «Science Culture», les structures telles que l'IRD (institut de recherche pour le développement) traitent les problématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• destruction des milieux naturels ;</li> <li>• surexploitation des ressources naturelles.</li> </ul> <p>Le PEIFL (pôle européen d'innovation pour les fruits et légumes) propose une conférence sur le thème «abeilles et environnement».</p>
----------------------------	---

**Agriculture**

- le soutien aux stations de recherche-expérimentation avec comme priorité la recherche de méthode de production plus respectueuses de l'environnement et de pratiques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires
- le soutien à l'agriculture biologique,
- Le soutien aux mesures agri-environnementales qui visent à encourager les agriculteurs à s'inscrire dans des pratiques agricoles permettant le maintien et l'amélioration de la biodiversité
- Le PVE (Plan Végétal pour l'environnement) qui permet le soutien des investissements environnementaux qui vont au-delà des normes réglementaires et qui répondent aux enjeux de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants, de récupération et valorisation des déchets et d'économie d'énergie dans les serres existantes

*Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de ces actions en faveur de la biodiversité ? Non*

<b>Aménagement, équipement urbain</b>	Pas d'enjeux directs, très rarement indirects
---------------------------------------	---





<b>Habitat, foncier, urbanisme</b>	L'action du service est indirecte
<b>Risques naturels majeurs</b>	Dans le cadre du Plan Rhône, existe un volet qualité de l'eau, de plus un observatoire des sédiments a été mis en place pour assurer un suivi des dépôts du Rhône. La Région cofinance ce projet. Il y a par ailleurs une réflexion sur les PCB suivi par le service eau et milieu aquatique de la Région.
<b>Eau et milieux aquatiques</b>	<p>Sur la politique eau-environnement, les dispositifs d'intervention régionaux sur la qualité de l'eau (assainissement et ressource en eau) et sur la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques en particulier la convention cadre de la Région avec le monde de la pêche et les actions sur la qualité des milieux aquatiques issues des contrats de rivières.</p> <p>Sur la politique eau agriculture, le dispositif régional sur l'hydraulique agricole sur la gestion quantitative de l'eau et les effets induits de l'irrigation gravitaire en terme de biodiversité.</p> <p><i>Avez-vous des indicateurs de mesure de suivi ou d'efficacité de ces actions en faveur de la biodiversité ? NON</i></p>
<b>Enseignement Supérieur, Technologie et Recherche</b>	<p>Les dispositifs régionaux d'aide à la Recherche que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets collaboratifs innovants : « Appel à Projet Recherche Finalisée (APRF) » co-financé par OSEO et le dispositif d'Etat « Fonds Unique Interministériel (FUI) » pour lequel la Région PACA est co-financé</li> <li>- les projets de recherche des laboratoires et équipes de recherche régionaux répondant aux Appels d'Offre Ouverts général (APOG) et exploratoire (APEX)</li> <li>- les dispositifs culture scientifique (APOCS – APERLA)</li> </ul> <p>ne répondent pas en tant que tels à la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité. Toutefois, les <b>contenus des projets</b> qui sont sélectionnés dans le cadre de ces différents appels à projets sont susceptibles d'avoir un impact en termes de préservation de la biodiversité, en particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets labellisés par les PRIDES : MER PACA, TRIMATEC, EAU, EA ECOENTREPRISES, BATIMENTS DURABLES MEDITERRANEENS, etc ... Ces projets,</li> </ul>

soutenus par la Région PACA, s'inscrivent majoritairement dans l'un des domaines d'activités stratégiques définis dans la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), traduisant pour certains des prérogatives en terme de biodiversité.

- les projets de recherche portés par les laboratoires de recherche régionaux axés sur la thématique de la biodiversité sous toute ses formes / étude d'impact
- les projets APOCS APERLA comme opérations d'éducation à l'environnement et en cascade à la préservation de la biodiversité

→ **L'impact au regard de la préservation de la biodiversité peut donc être induit au cas par cas par les sujets même des projets mais pas par les dispositifs dans leur intégralité.**

Par conséquent, il n'existe pas au niveau du service d'indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de ces actions en faveur de la biodiversité.

→ Une action majeure du service est toutefois à signaler : elle concerne le soutien de la Région à la création fin 2011 du Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité «**CESAB**» implanté sur le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée (budgets Recherche et

Ce centre dépend de la Fédération pour la Recherche sur la Biodiversité « FRB ». Centre unique en Europe, le CESAB accueillera chaque année 200 scientifiques et experts internationaux dans le domaine de la biodiversité.

Ce centre fonctionne sur appel à projet : des équipes internationales sont sélectionnées et travaillent en collaboration pendant trois ans sur ces projets. Le rôle des bases de données et du partage des connaissances est essentiel dans ce travail de recherche.

La Région a soutenu les équipements nécessaires à l'installation et le financement de post-doctorants qui contribuent directement aux recherches en faveur de la biodiversité.

**Equipements  
grands projets,**

Un exemple, celui de l'aéroport d'Avignon. Sur l'emprise foncière de l'aéroport vit une colonie d'outardes pour lesquelles nous sommes contraints de respecter la réglementation les concernant notamment dans le cadre du projet d'aménagement d'une zone d'activités.

**Forêt  
et  
Développement**

Création en cours d'une Forêt modèle de Provence sur le territoire de l'Etoile-Garlaban-la Sainte-Baume-les Maures.



<p><b>Agricole</b></p>	<p>Actuellement les acteurs de ce territoire préparent le dossier de candidature pour obtenir le label délivré par les réseaux méditerranéen et international des Forêts Modèles. L'objectif est de finaliser un plan stratégique opérationnel et innovant et la création d'une structure porteuse pour permettre une gestion concertée des activités du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Programme régional de travaux sylvicoles en faveur de la préservation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du mélézin,</li> <li>- de la suberaie varoise</li> <li>- des châtaigneraies...</li> <li>- et de manière générale aide aux communes en vue de gérer durablement leur patrimoine forestier</li> </ul> </li> <li>. Programme de travaux de Défense de la forêt contre l'incendie contribuant de manière directe à la préservation de la biodiversité.</li> <li>. Soutien aux mesures agro environnementales DFCI permettant d'entretenir des milieux ouverts favorable à la biodiversité.</li> <li>. Aide aux dossiers d'accueil du public permettant de canaliser le flux sur des milieux sensibles.</li> <li>. Soutien à l'Union Régionale des Communes Forestières pour développer notamment les démarches de certification de gestion durable des forêts (PEFC), et à la coopérative provence-forêt pour la forêt privée...</li> <li>. Sensibilisation des scolaires et du grand public pour une meilleure connaissance des fragilités de la forêt de Provence Alpes Côte d'Azur.</li> <li>. Etude historique des forêts anciennes dans le Luberon</li> <li>. Mise en place d'ilôts de vieillissement</li> <li>. Etudes d'adaptation des essences au changement climatique</li> </ul> <p><i>Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de ces actions en faveur de la biodiversité ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'hectares de forêt certifiée</li> <li>- nombre d'entreprises certifiées</li> <li>- nombre d'élèves sensibilisés....</li> </ul>
<p><b>Infrastructures et Développement</b></p>	<p>Il n'y a pas d'actions ou de dossiers traités par le Service qui intègre concrètement l'enjeu de préservation de la biodiversité. Par contre, le Service a été associé à la réflexion engagée sur la prospective, l'analyse et les solutions alternatives des différents fuseaux d'étude du projet de LGV PACA vis-à-vis de la biodiversité.</p>

**Mer et Littoral** L'ensemble des mesures mise en œuvre au titre de la politique de la mer et du littoral s'inscrivent dans une approche de développement durable ... mais on peut notamment citer les programmes visant à réduire les pollutions, la restauration des habitats, l'information et la sensibilisation des publics, les démarches de gestion intégrée de la zone côtière, la lutte contre l'érosion des côtes en préservant les habitats des petits fonds riches en biodiversité...

On peut citer les actions suivantes :

- Le **Parc marin de la Côte Bleue** qui gère deux zones marines protégées entre Marseille et le golfe de Fos depuis 1983. Il s'agit là d'un impact positif pour préserver la biodiversité. La Région est membre du Syndicat Mixte du parc marin de la Côte Bleue depuis 2000.

- La Région apporte aussi son soutien au **Conservatoire des Espaces Naturels PACA** pour la gestion du Domaine Public Maritime au droit de leur terrain. En favorisant les actions de gestion, la biodiversité marine et littorale est préservée.

- Par ailleurs, pour toutes les actions menées dans le cadre du **Réseau mer** piloté et animé par la Région, les impacts sont positifs sur la biodiversité puisqu'il s'agit d'informer et sensibiliser le public sur les écosystèmes marins.

- La démarche « **Ports propres** » initiée par la Région vise à réduire les pollutions dans les ports de plaisance.

- Enfin, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'expansion de *Caulerpa taxifolia*, là aussi, l'impact sur la biodiversité est positif.

**En conclusion, les actions menées par le Service mer et Littoral ont un impact positif sur la biodiversité marine et littorale.**

**Mission PRIDES** La Mission PRIDES intervient à trois niveaux dans le domaine du développement durable et de la RSE, et donc de la biodiversité, bien que cette dernière ne soit pas identifiée de manière spécifique :

I - Soutien aux « PRIDES verts » :

PRIDES Artémis : Plasturgie, matériaux composites et leurs transformations , ce PRIDES développe beaucoup d'actions relatives à l'éco conception

PRIDES Bâtiments Durables Méditerranéens Eco-construction sur l'ensemble des domaines faisant partie de la construction rénovation ou de création (matériaux,

énergies utilisées...)

PRIDES Bois et Construction : Première (exploitation, scieurs) et seconde transformation (charpentiers et constructeurs) du bois

PRIDES Capénergies : Toutes énergies non génératrices de gaz à effet de serre autour de 7 domaines : maîtrise de la demande d'Énergie, éolien, Biomasse, fusion, fission, hydraulique, solaire.

PRIDES Eco-entreprises, et Développement Durable : Production de biens et services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes.

PRIDES Novachim : Chimie fine, chimie de spécialité, chimie dans la "beauté et les arômes", chimie dans le domaine de la plasturgie et des matériaux. Le Pôle met l'accent sur développement de la "Chimie Verte".

PRIDES Risques : Prévention, gestion, aide à la reconstruction suite aux risques industriels, naturels, urbains et environnementaux.

PRIDES Trimatec : Mise en œuvre des écotecnologies issues de l'industrie nucléaire et participant au développement durable

PRIDES Mer PACA : Sécurité et sûreté maritime, ingénierie et services navals, ressources énergétiques marines, exploitation et valorisation des ressources, biologiques marines, environnement et génie côtier.

2 - D'autres PRIDES appuient leur stratégie sur le développement durable

C'est en particulier le cas des PRIDES PASS (Parfumas arômes, senteurs saveurs) et PEIFL (Pôles européens des fruits et légumes).

La feuille de route stratégique du PRIDES PASS est conçue pour soutenir les étapes clés du développement d'ingrédients, principalement d'origine naturelle, sur les marchés cibles optimise les synergies avec trois axes stratégiques, propres à chaque étape de la chaîne de valeurs.

- Production de matières premières, principalement d'origine naturelles et optimisation des méthodes culturales,
- Développement de procédés de transformation et de production d'ingrédients intégrant toutes les dimensions du développement durable,

- Conception de nouveaux produits finis (cosmétique, arômes alimentaires, nutraceutique..)

La vision partagée par l'ensemble des acteurs du PRIDES PEIFL est de «Favoriser la création de valeur ajoutée par l'innovation pour permettre un développement économique de l'ensemble des acteurs de la production et de la transformation durable des cultures méditerranéennes».

3 - Enfin, la RSE est un des 5 leviers de compétitivité des PRIDES.

Cependant, force est de constater que si la RSE prend en compte la préservation de la biodiversité, cela reste un sujet confidentiel.

*Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de ces actions en faveur de la biodiversité ? Non*

<b>Mobilités en Région</b>	Il n'y a pas d'actions ou de dossiers traités par le Service qui intègre concrètement l'enjeu de préservation de la biodiversité. Par contre, le Service a été mis à contribution pour participer à la réflexion engagée sur la stratégie régionale en faveur de la biodiversité et assurer l'interface dans le secteur des transports en lien avec les autres services de la Direction des Transports et des Grands Equipements.
<b>DLYC</b>	Chaque opération de construction d'un lycée neuf s'accompagne obligatoirement du travail d'un bureau de «programmistes» dont une partie de la mission consiste à faire le relevé du milieu naturel afin d'établir des recommandations pour le respecter le plus possible.  Par ailleurs, chaque opération (construction neuve ou réhabilitation) comporte une composante «qualité environnementale » qui prévoit souvent un chapitre paysager qui consiste globalement à végétaliser les toits ou à aménager les espaces verts de façon à respecter l'écosystème et notamment à encourager l'usage de plantes indigènes demandant peu d'entretien et peu consommatrices d'eau
<b>Santé-Alimentation</b>	Non.
<b>Subvention</b>	Non



<b>Transports</b>	Il n'y a pas d'actions ou de dossiers traités par le Service qui intègre concrètement l'enjeu de préservation de la biodiversité. Il convient de noter cependant qu'en cohérence avec le PCET, les nouveaux marchés d'exploitation des LER intègre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.
<b>Evaluation</b>	Indirectement le travail avec les PNR
<b>Espaces naturels et biodiversité</b>	<p>Au travers de la politique développée par le SPB, quasiment l'ensemble des actions prend en compte les enjeux de préservation de la biodiversité, mais le SPB n'a pas défini des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité.</p> <p>Le Service a la responsabilité de construire et impulser une Stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'intégrer pleinement la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité dans la politique du Service, mais aussi de l'ensemble des services concernés de la Région.</p> <p>Le service met en œuvre au travers des conventions d'objectifs conclues avec les Parcs Naturels Régionaux la volonté de développer le rôle expérimental, pilote et transférable des Parcs Naturels Régionaux.</p> <p>Le service appuie et instruit la création de nouveaux Parcs Naturels Régionaux (Baronnies provençales, Sainte-Baume, Mont Ventoux).</p> <p>Il accompagne la création de plusieurs réserves naturelles régionales.</p> <p>Il a développé de nombreux partenariats pour la coopération décentralisée avec les régions Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Corse pour le programme des Mosaïques d'aires protégées avec le Brésil et le Sénégal.</p>

SERVICES	<p><b>Question n°3 : Conditionnez-vous vos aides en faveur de la préservation de la biodiversité (éco-conditionnalité) ?</b></p> <p><b>Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de l'éco-conditionnalité des aides ?</b></p>
<p><b>Actions éducatives,</b></p>	<p>Non</p>
<p><b>Agriculture</b></p>	<p>Non, en cours de réflexion mais certaines aides sont plus incitatives ex dans le cadre du PVE (Plan Végétal pour l'environnement) les agriculteurs sollicitant une aide au titre de ce plan peuvent bénéficier d'une majoration de 10% du taux de l'aide si leurs exploitation est certifiée « agriculture biologique »</p> <p><i>Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de l'éco-conditionnalité des aides ? non</i></p>
<p><b>Aménagement, équipement urbain</b></p>	<p>L'encadrement réglementaire (étude d'impact) des travaux cofinancés par le SAEU dépend du coût de ceux-ci – or, très majoritairement, nous ne sommes pas concernés par ce type d'opération ; nous n'avons pas par ailleurs de d'exigences particulières en la matière, mais nous disposons par contre d'un système de bonification au regard de la responsabilité environnementale et d'un urbanisme durable (donc la protection de la biodiversité).</p> <p>Nous ne disposons pas d'indicateurs</p>
<p><b>Habitat, foncier, urbanisme</b></p>	<p>NON</p>
<p><b>Risques naturels majeurs</b></p>	<p>NON</p>
<p><b>Eau et milieux aquatiques</b></p>	<p>NON</p> <p><i>Avez-vous des indicateurs de mesure de suivi ou d'efficacité de l'éco-conditionnalité des aides ? NON</i></p>
<p><b>Enseignement Supérieur, Technologie et Recherche</b></p>	<p>NON pertinent. Voir réponse question n°2.</p>
<p><b>Equipements grands projets,</b></p>	<p>Nous faisons des recommandations aux maîtres d'ouvrages concernés.</p>



<b>Forêt et Développement Agricole</b>	<p>Priorités aux dossiers réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans des forêts présentant des garanties de gestion durable ou certifiées conformes aux référentiels de gestion forestière durable, tels que PEFC ou équivalent,</li> <li>- par des entreprises de travaux forestiers engagés dans une démarche de certification de gestion durable des forêts.</li> </ul> <p>Dans les zones Natura 2000, le projet doit être conforme au DOCOB ....</p> <p>Les Maitres d'ouvrage doivent s'engager à définir les incidences du projet. S'il s'avère qu'il y ait des incidences, le dossier doit être complété d'une étude plus poussée (pour tous les dossiers appelant du FEADER notamment)</p>
<b>Infrastructures et Développement</b>	Non
<b>Mer et Littoral</b>	Toutes les actions menées par le Service Mer et Littoral sont de fait conditionnées en faveur de la biodiversité puisqu'il s'agit de mettre en œuvre une politique durable de la mer et du littoral.
<b>Mission PRIDES</b>	Non
	<p><i>Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de l'éco-conditionnalité des aides ?</i> Les PRIDES doivent tous développer des actions RSE et favoriser sa diffusion auprès des entreprises régionales. Les indicateurs de suivi sont le nombre d'actions collectives RSE conduites et le nombre d'entreprises impliquées.</p>
<b>Mobilités en Région</b>	Les aides allouées au titre du volet « mobilité durable » de l'accord-cadre Etat-Région-ADEME (annexé au CPER 2007-2013), de la politique vélo, en soutien aux projets de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP), des projets de transport structurants inscrits aux contrats de développement ou encore en faveur du tissu associatif ne sont pas conditionnées à la préservation de la biodiversité.
<b>DLYC</b>	Le cahier des charges de toutes nos opérations doit correspondre aux exigences du «Référentiel développement durable et qualité environnementale du bâti dans les lycées». La fiche 03 du premier thème de ce Référentiel, intitulée «Préservation de la biodiversité

méditerranéenne», est rédigée comme suit :

- ENJEUX - Chaque lycée occupe plusieurs hectares, et certains établissements recèlent des trésors insoupçonnés en matière de diversité et de richesse des milieux. La préservation et le développement de la biodiversité, fortement menacée par le réchauffement climatique, est un enjeu fort et trop souvent oublié dans l'aménagement paysager et le traitement des espaces extérieurs des lycées. Il est possible, même en site urbain dense de favoriser le développement de la biodiversité.
- DONNEES - La réalisation de diagnostics de biodiversité permettra selon besoins de compléter les analyses paysagères de site.
- COMPETENCES - La volonté affichée de la maîtrise d'ouvrage d'intégrer dans les projets des préoccupations de reconstitution ou création de biodiversité doit s'exprimer notamment par la mise en œuvre de diagnostics et par le choix d'une maîtrise d'œuvre intégrant une compétence « Paysage » justifiant d'un savoir-faire en la matière.
- EXIGENCES (résumé) - A l'échelle du territoire, la gestion intégrée et la préservation des espèces menacées, la création de trames vertes, la réduction des pesticides et polluants, sont des aspects à prendre en compte systématiquement. A l'échelle du site, la connaissance des biotopes, l'analyse des qualités paysagères des lieux, la réalisation d'aménagements et la création de milieux diversifiés, le choix d'espèces adaptées aux caractéristiques climatiques en zone méditerranéenne, doivent être généralisées. A partir de l'état des lieux initial du patrimoine naturel (audit de biodiversité) on s'attachera à déterminer les enjeux et priorités de préservation tenant compte de l'intérêt fonctionnel du milieu

*Avez-vous des indicateurs de mesure, de suivi ou d'efficacité de l'éco-conditionnalité des aides ? Ne s'applique pas.*

<b>Santé- Alimentation</b>	Dans le cadre de financements d'investissement sur le dispositif des Maisons Régionales de la Santé, l'appel à projets prévoit des critères de respect des normes BBC.
<b>Subvention</b>	Le SSP ne verse aucune subvention
<b>Transports</b>	Non

<b>Evaluation</b>	Non, nous n'attribuons pas d'aide
<b>Espaces naturels et biodiversité</b>	Nos aides ne sont pas à proprement parlé des aides éco-conditionnelles, car on peut considérer que nos domaines d'intervention le sont. Par contre, il est prévu notamment sur les investissements portant sur des équipements ou structures d'accueil, d'observation, de sensibilisation liés aux espaces naturels une instruction en commun avec le SECA, et une application des critères d'éco-conditionnalité du SECA pour l'obtention des crédits du SPB (Maisons de parc en particulier).

<b>SERVICES</b>	<b>Question n°4 : Pouvez-vous nous indiquer un exemple d'éco-condition applicable dans l'avenir dans votre service ?</b>
<b>Actions éducatives,</b>	Non
<b>Agriculture</b>	Non mais seront traités en priorité les aides à la promotion et aux manifestations.
<b>Aménagement, équipement urbain</b>	Engagement de la commune bénéficiaire dans une démarche AGENDA 21 ou règle du 0 pesticide
<b>Habitat, foncier, urbanisme</b>	Les aides sont conditionnées à la réalisation de travaux d'isolation thermique des logements
<b>Risques naturels majeurs</b>	Le SRNM propose dans le cadre de la révision du cadre d'intervention des « éco » conditionnalités favorisant le développement de la culture du risque afin notamment de limiter les pertes humaines en cas de catastrophes naturelles.
<b>Eau et milieux aquatiques</b>	Une réflexion est en cours concernant la préservation des zones humides
<b>Enseignement Supérieur, Technologie et Recherche</b>	Non pertinent
<b>Equipements grands projets,</b>	Non

<b>Forêt et Développement Agricole</b>	Attentes dans le cadre de Forêt modèle de pratiques innovantes
<b>Infrastructures et Développement</b>	Non
<b>Mer et Littoral</b>	Il n'y a pas de mesures spécifiques au service mer mais la délibération sur l'éco-conditionnalité s'appliquera de fait aux actions financées par le Service mer et littoral...si elle est votée et mise en œuvre par l'ensemble des services.
<b>Mission PRIDES</b>	Nous ne prévoyons à priori pas d'autres critères d'éco condition
<b>Mobilités en Région</b>	A priori, non.
<b>DLYC</b>	Ne s'applique pas.
<b>Santé-Alimentation</b>	Aucune proposition
<b>Subvention</b>	Mise en place d'une dématérialisation des dossiers de demandes de subvention. Expédition par courriel des AR de demande de subvention aux demandeurs.
<b>Transports</b>	Non
<b>Evaluation</b>	
<b>Espaces naturels et biodiversité</b>	<p>Même si la biodiversité est un de nos cœurs de métiers, il est possible d'améliorer nos interventions. En voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les manifestations, délibération en préparation sur un cadre d'intervention de développement soutenable : il s'agira de préciser pour le secteur les modalités de mise en œuvre et d'application de cette délibération dès son vote.</li> <li>- Sur les publications : critères sur des procédés écologiques de fabrication (encres végétales, papier recyclé...)</li> <li>- Sur des aménagements : utilisation de bio-matériaux (recyclables, circuit court...)</li> </ul>

- Sur les bâtiments : réflexion préalable sur la possibilité d'intégration de la biodiversité dans le patrimoine bâti.

SERVICES	Question n°5 : Dans quelle mesure pourriez-vous engager davantage votre service dans une réduction des subventions indirectement nocives à la biodiversité ?
<b>Actions éducatives,</b>	<p>En décidant de ne plus financer ou de réduire le montant des financements accordés à des actions mettant directement ou indirectement en péril la biodiversité, et en inscrivant cette exigence dans le cadre d'intervention des subventions accordées par le service (sous réserve de validation par la hiérarchie).</p> <p>Cela revient à introduire une clause d'éco-conditionnalité dans l'octroi des demandes de subvention.</p> <p>En développant des systèmes de communication à distance du type visio-conférence, dans la mesure où les matériels utilisés répondent aux exigences d'une éco-conditionnalité.</p>
<b>Agriculture</b>	<p>En développant avec les partenaires de la profession des actions de sensibilisation sur la question et en développant les circuits courts et les aides collectives allant dans le sens d'une agriculture biologique et favoriser la formation sur ces questions dans le cadre des exploitations des lycées agricoles</p>
<b>Aménagement, équipement urbain</b>	<p>De façon très limitée, au regard de notre domaine et de nos lieux d'intervention (voir question 1)</p>
<b>Habitat, foncier, urbanisme</b>	<p>Pas de lien direct évident</p>
<b>Risques naturels majeurs</b>	<p>En favorisant des méthodes douces, type talus végétalisés...</p>
<b>Eau et milieux aquatiques</b>	<p>A travers la mise en œuvre des orientations stratégiques du SOURCE et leur déclinaison opérationnelle dans les différentes politiques régionales</p>
<b>Enseignement Supérieur,</b>	<p>L'impact de la nocivité pour un projet de R&amp;D n'est pas quantifiable de par sa nature (méconnaissance des</p>

<b>Technologie et Recherche</b>	impacts), une réduction des subventions semble donc inopportune. Le service pourrait à contrario favoriser les projets émergents en faveur de la préservation de la biodiversité, ou demander à ce qu'une démarche d'étude de l'impact sur la biodiversité soit intégrée, selon les thématiques des projets présentés avec les dispositifs d'aide dont la Région a l'entière maîtrise.
<b>Equipements grands projets,</b>	La plupart du temps, nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage directs, nous ne pourrions donc que passer par la solution d'une réduction des subventions.
<b>Forêt et Développement Agricole</b>	En travaillant plus en amont avec les services gestionnaires des forêts publiques et privées (conventionnement avec l'ONF, la coopérative Provence Forêt...) pour la prise en compte de la biodiversité
<b>Infrastructures et Développement</b>	Il n'y pas, outre les projets d'infrastructures nouvelles (cf question N°6) de réels impacts des actions d'aménagement du réseau ferroviaire (voies + gares) sur la biodiversité.
<b>Mer et Littoral</b>	Il n'y a pas à ce jour d'actions financées par le Service Mer et Littoral qui soient nocives à la biodiversité. Les dossiers proposant des actions nocives pour la biodiversité font l'objet d'une réponse négative de la part de la délégation à la mer et au littoral.
<b>Mission PRIDES</b>	En insistant sur la biodiversité dans un nouvel appel à projets RSE qui pourrait être lancé en 2013,
<b>Mobilités en Région</b>	Au-delà des subventions allouées, les schémas de planification de la mobilité pourraient servir à introduire l'objectif de préservation de la biodiversité dans les politiques publiques : Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT), Plans de Déplacements Urbains (PDU), Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).
<b>DLYC</b>	Ne s'applique pas.
<b>Santé-Alimentation</b>	Aucune proposition
<b>Subvention</b>	Le SSP ne verse aucune subvention
<b>Transports</b>	Le service n'est pas concerné.

<b>Evaluation</b>	Aucune
<b>Espaces naturels et biodiversité</b>	L'objectif avec la SGB est de réorienter les politiques régionales quand cela s'avère nécessaire dans le sens de la prise en compte des enjeux de la biodiversité.

<b>SERVICES</b>	<b>Question n°6 : Quelles sont les difficultés ou contraintes rencontrées pour mettre en œuvre une démarche d'éco-conditionnalité au sein de votre service ?</b>
-----------------	--

<b>Actions éducatives,</b>	<p>Le service n'a pas connaissance de la politique régionale et ses applications concrètes en matière de biodiversité. Le personnel n'est pas sensibilisé à cette question et à la manière de l'appréhender dans le traitement des subventions.</p> <p>Une démarche d'éco-conditionnalité est très difficile à mettre en place dans un service si elle n'est pas le résultat d'une impulsion forte donnée par l'institution, avec un comité de suivi qui fixe les axes prioritaires, les critères de préservation de la biodiversité, les modalités d'application à l'échelle des services, un plan de formation du personnel, un plan de communication à l'attention des bénéficiaires et un dispositif d'évaluation de la démarche.</p>
----------------------------	---

<b>Agriculture</b>	Secteur économique sensible et fragile avec des contraintes économiques, climatiques et foncières fortes
--------------------	--

<b>Aménagement, équipement urbain</b>	L'éco-conditionnalité nécessite un effort de pédagogie et d'accompagnement des bénéficiaires – le respect de critères en la matière suppose de trouver des pièces justificatives adéquates au regard du nombre dossiers traités qui nous empêche de contrôler tous les aménagements réalisés – la formation des agents du service enfin quant à la connaissance et à la déclinaison opérationnelle de la notion
---------------------------------------	---

<b>Habitat, foncier, urbanisme</b>	Contraintes techniques liées à la structure des bâtiments qui limite les possibilités de performance énergétique sous contrainte de budget
------------------------------------	--

<b>Risques naturels majeurs</b>	La priorité est la protection des personnes et des biens. La réduction de la vulnérabilité humaine et des territoires demeure un objectif et non un acquis.
---------------------------------	---

<b>Eau et milieux aquatiques</b>	
<b>Enseignement Supérieur, Technologie et Recherche</b>	Difficilement applicable, la majorité des domaines de recherche ne s'y prêtent pas.
<b>Equipements grands projets,</b>	L'absence de maîtrise d'ouvrage directe sur la plupart des infrastructures que nous finançons.
<b>Forêt et Développement Agricole</b>	<p>Période de travaux trop courte pour travailler en forêt en fonction de certaines obligations (ex : périodes de nidification de certaines espèces...et période d'interdiction de travailler en forêt liée aux risques incendie)</p> <p>Confrontation des règles liées à la Défense des Forêts Contre l'Incendie et celles relatives à la prise en compte de la biodiversité.</p> <p>Surcoût des travaux</p>
<b>Infrastructures et Développement</b>	Le seul véritable projet d'infrastructure linéaire dont le service a la charge et qui a un réel impact sur la biodiversité est la LGV PACA. La prise en compte de la biodiversité dans ce projet est déjà très suivie par le maître d'ouvrage lui-même et par l'ensemble des partenaires associatifs, établissements publics et collectivités. Les enjeux de transports, d'aménagement et de compétitivité du territoire et d'autres enjeux plus politiques occultent le débat sur des sujets plus long terme tels que la préservation de la biodiversité.
<b>Mer et Littoral</b>	A priori il n'y en a pas si l'on fait preuve de bon sens dans l'élaboration de la démarche d'éco-conditionnalité et qu'elle est élaborée en co-construction et appropriation avec les bénéficiaires. Autre condition également, que la Région soit exemplaire en ce sens avant de demander des efforts considérables pour certains de ses bénéficiaires.
<b>Mission PRIDES</b>	La Mission PRIDES ne gère pas directement les aides aux entreprises mais ce pourrait en effet être un critère d'octroi des subventions avec un accompagnement des PRIDES ; Il est prévu un marché (fin 2012) qui permettrait d'identifier les actions prioritaires à conduire par filière. Un zoom pourrait être fait sur le volet biodiversité si c'est une priorité régionale.



<b>Mobilités Région</b>	<b>en</b>	Les projets financés par le Service (services d'écomobilité, TCSP) sont mis en œuvre en général dans des zones urbanisées ou utilisent des infrastructures existantes. C'est par le biais d'opérations de requalification urbaine liées aux projets de TCSP que la biodiversité peut être prise en compte.
<b>DLYC</b>		Ne s'applique pas.
<b>Santé- Alimentation</b>		La nature de notre activité ne permet pas de prendre en considération ce type de préoccupation.
<b>Subvention</b>		Identifier clairement l'impact de chacune de nos actions sur l'environnement
<b>Transports</b>		Le service gère à titre principal le budget d'exploitation du TER et des LER. Cette question est donc sans objet.
<b>Evaluation</b>		Sans objet
<b>Espaces naturels et biodiversité</b>	<b>et</b>	La principale difficulté est d'identifier des indicateurs permettant d'évaluer les critères d'éco-conditionnalités ou de bio-conditionnalités. La rédaction d'un guide de préconisations et de règlement d'intervention constituerait alors un outil pour les maîtres d'ouvrage.

<b>SERVICES</b>		<b>Question n°7 : Pourrait-on établir pour chaque année budgétaire la liste des initiatives conduites par votre Service pour soutenir la Stratégie Régionale de la Biodiversité ?</b>
<b>Actions éducatives, Agriculture</b>		Oui  A condition d'identifier un ou des indicateurs dans le logiciels Astre entrant dans la SRB et d'identifier les opérations votées ayant un impact sur la SRB lors de leur enregistrement.
<b>Aménagement, équipement urbain</b>		Les critères de droit commun sont applicables à tous les exercices budgétaires – les nouvelles politiques contractuelles comme les anciennes favorisent la densité, au détriment de la fragmentation des espaces ; donc plus les dispositifs « pluriannuels » que des initiatives chaque année budgétaire

<b>Habitat, foncier, urbanisme</b>	NON
<b>Risques naturels majeurs</b>	Le secteur des risques n'est pas encore outillé.
<b>Eau et milieux aquatiques</b>	Oui sachant qu'un travers transversal est d'ores et déjà engagé dans l'élaboration même de la Stratégie en lien avec le SOURCE.
<b>Enseignement Supérieur, Technologie et Recherche</b>	Le service pourrait lister les projets et les actions en lien avec la préservation de la biodiversité dans un premier temps.
<b>Equipements grands projets,</b>	Je pense qu'elle serait insuffisamment alimentée.
<b>Forêt et Développement Agricole</b>	Cette liste peut être établie pour les actions directes mais resteront difficile à identifier les actions «indirectes»
<b>Infrastructures et Développement</b>	Oui, il n'y a pas d'actions dans ce domaine.
<b>Mer et Littoral</b>	Le Service Mer et Littoral finalise actuellement la Stratégie de la mer et du littoral. Pour le volet biodiversité marine et littorale, le service a travaillé en étroite collaboration avec le Service Espaces Naturels et Biodiversité pour œuvrer dans le même sens. Il ne sera donc pas difficile d'établir chaque année une liste des initiatives conduites par le service en faveur de la SRB.
<b>Mission PRIDES</b>	Oui c'est envisageable
<b>Mobilités en Région</b>	Non, en l'absence d'initiatives concrètes menées dans ce domaine.
<b>DLYC</b>	Ne s'applique pas.
<b>Santé-Alimentation</b>	Aucune proposition

<b>Subvention</b>	Oui
<b>Transports</b>	Non, en l'absence d'initiatives concrètes menées dans ce domaine.
<b>Evaluation</b>	Evaluation Stratégie Biodiversité
<b>Espaces naturels et biodiversité</b>	L'ensemble du budget du service y est consacré, avec une partie identifiée sur l'élaboration et la mise en œuvre de la SGB.

### Suggestions ou observations particulières...

**DLYC** Nous avons demandé au SAERHL (Service Accueil, Entretien, Restauration, Hébergement au Lycée) de la Direction du Sport, de l'Education et de la Vie associative de répondre au sujet du dispositif «Manger bio».

**Evaluation** : La Délégation à l'Evaluation accompagne l'élaboration de la Stratégie de la Biodiversité dans sa dimension évolutive.



# Explications de vote



## **1<sup>er</sup> Collège**

Georges RUMEAU

Claude TARTAR

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Myriam BARNEL

Charles PELLOTIERI

## **3<sup>ème</sup> Collège**

Benjamin KABOUCHE

Guy PARRAT





## Intervention de Georges RUMEAU au nom du 1<sup>er</sup> Collège



Au-delà de l'avis qui nous est présenté ce jour, il est pour nous nécessaire, de rappeler d'abord que si la préservation de la biodiversité est certes une responsabilité sociétale elle engage tous les citoyens et pas seulement les acteurs économiques. Il semble à l'évidence que cela doit être pris en compte dans toute démarche de politique publique territoriale et porté à la connaissance de chacun des citoyens du territoire car beaucoup d'efforts en ce domaine restent à faire.

A la lecture de l'avis et de très nombreuses recommandations qui y sont formulées, les attentes sont fortes mais comme toute démarche, cela a un coût et les choix prioritaires qui s'imposent aux élus seront d'autant plus difficiles et limités pour leur prise en compte dans un cadre cohérent de politiques publiques

Les enjeux liés à la préservation de la biodiversité sont certes à intégrer dans les politiques publiques mais dans le cadre d'une démarche de développement durable responsable qui se doit de veiller en permanence dans ses choix au juste équilibre entre les enjeux ECONOMIQUES/SOCIÉTAUX/et ENVIRONNEMENTAUX.

Le 1<sup>er</sup> collège votera l'avis mais sera très attentif aux décisions qui seront retenues par la Région, suite à cet avis.







## Intervention de Claude TARTAR au nom du 1<sup>er</sup> Collège



Le 1<sup>er</sup> collège approuve l'analyse de la commission environnement sur l'enjeu que constitue la protection de la biodiversité dans notre région car celle-ci est indispensable au bien-être humain et constitue une richesse économique qui a des répercussions sur notre environnement social et économique.

Il approuve également le fait d'intégrer la réflexion de la protection de la biodiversité au sein des différentes commissions sectorielles mais considère que les outils et les contraintes mises en œuvre doivent être à la mesure des projets auxquels la Région participe.

La connaissance, la sensibilisation et la formation des services et des différents acteurs à la biodiversité sont nécessaires pour que celle-ci soit présente dans toutes les réflexions qui précèdent les opérations d'aménagement que la Région pilote ou celles où elle apporte sa contribution.

Le 1<sup>er</sup> collège est également favorable aux mesures qui visent à évaluer la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les différentes commissions sectorielles et la mise en cohérence de la politique régionale dans ses différents espaces d'intervention.

L'incitation au respect de la préservation de la biodiversité à partir de la bioconditionnalité des aides régionales et les mesures compensatoires pour les impacts négatifs sont des outils que le 1<sup>er</sup> collège propose d'utiliser avec pondération dans le cas d'opérations d'aménagement complexes afin de ne pas les rendre irréalisables.

De même, rendre systématiques les études d'impact pour tout projet entraînant une artificialisation des sols, ce qui caractérise toutes les opérations de construction, risque de surenchéris inutilement le coût d'opérations modestes alors que d'autres dispositions en faveur de la biodiversité peuvent être appliquées d'une façon moins ciblée mais apporter des alternatives aussi efficaces.

Le 1<sup>er</sup> collège est favorable aux mesures qui permettent d'inciter la protection de la biodiversité mais souhaite que les procédures et les contrôles qui vont les accompagner ne soient pas des freins aux opérations d'aménagement, qu'elles soient d'initiative publique ou privée.

Après ces réserves, le 1<sup>er</sup> collège votera l'avis présenté.





## Intervention de Myriam BARNEL au nom du groupe FO (2<sup>ème</sup> Collège)



Le Groupe FORCE OUVRIERE ne peut qu'approuver les orientations très pragmatiques de la Région dans la mise en place de ce dispositif.

La biodiversité doit être une valeur complémentaire incontournable de nos activités économiques. L'enjeu est de trouver la relation homme-nature-économie pour faire émerger un nouveau modèle, dans lequel la biodiversité soit mieux reconnue, préservée et valorisée. Sa prise en compte doit être transversale. Protéger la biodiversité doit être compatible avec :

- un tourisme durable et d'une gestion intégrée du littoral,
- une agriculture de qualité respectueuse des sols
- des filières bois, énergie de qualité, avec des circuits courts
- un mieux vivre dans nos villes et nos lycées
- La prise en compte des activités économiques et des emplois.

La Région a fait le choix d'une gouvernance partagée au sein de l'institution régionale pour intégrer la biodiversité dans toutes ses politiques, et on ne peut que sans satisfaire. Un cadre commun d'intervention et un plan d'actions en découleront visant tout autant les actions conduites par la Région que celles qu'elle peut impulser avec ses partenaires. La biodiversité doit être un pilier de l'aménagement du territoire pour qu'il soit équilibré et harmonieux. Elle doit être vecteur du développement économique, par des emplois pérennes, bref être au centre de nos politiques régionales, tout autant que la préservation de cette biodiversité qui doit obligatoirement prendre en compte l'ensemble des problématiques économiques et sociales de notre Région. Elle est un des piliers, mais pas LE PILIER.

Le Groupe Force Ouvrière votera cet avis





## Intervention de Charles PELLOTIERI au nom du groupe CFDT (2<sup>ème</sup> Collège)



La protection du vivant est un enjeu majeur pour sauvegarder l'équilibre des écosystèmes et des espèces.

La CFDT est attachée à cette ambition comme en témoigne sa participation à ces travaux régionaux ainsi qu'à ceux de la conférence environnementale.

Lors de cette occasion, nous y avons des revendications majeures :

- Une loi cadre qui soutient juridiquement la stratégie nationale de la biodiversité, qui institue une Agence de la Nature et Biodiversité, qui fixe des orientations pour la mer, l'outre-mer et une agriculture durable, et qui organise l'éducation, la formation initiale et continue sur la biodiversité.

- Une obligation pour les entreprises et administrations de bilan annuel des impacts positifs et négatifs de leurs activités sur la biodiversité. Ainsi que le lancement de négociations de branches sur les nouvelles compétences, qualifications et emplois à faire évoluer pour la biodiversité tant dans le secteur public que privé.

La CFDT soutient les mesures positives annoncées lors de la Conférence Environnementale, qui, cependant suppose des financements pérennes non précisés.

Indispensable aussi, à notre sens, la dimension territoriale forte de la Stratégie Nationale de la Biodiversité et essentiellement dans la création de la future Agence.

Ainsi, il nous semble qu'une gouvernance régionale appropriée sera indispensable pour la prise en compte de la dimension globale des défis qui attendent notre région aujourd'hui et qui conditionnent la qualité de vie pour les générations futures

Les dimensions sociales et professionnelles doivent répondre aux enjeux des activités, des métiers et des qualifications.



Les aides à une agriculture plus raisonnée ou bio doivent intégrer des conditions sociales minimales. De même que les contraintes sur l'urbanisme et les transports pour réduire l'artificialisation des sols doivent prendre en considération les questions sociales induites pour la mobilité et un logement décent et accessible.

La CFDT considère que des annonces ciblées ont bien été affichées et que les ambitions doivent générer une mobilisation et implication de tous les acteurs et citoyens dans des débats sincères pour trouver des réponses appropriées et dans des actions et engagements concrets.

De nouvelles activités et de nouveaux emplois sont en perspective. La formation initiale et la formation professionnelle continue devront être massivement mobilisées.

Notre avis répond à la commande politique. Identifier la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les politiques sectorielles de la Région et mener une réflexion sur la bio-conditionnalité des aides de la Région pour mieux en mesurer les impacts et les coûts.

Notre engagement ne peut s'arrêter à la lecture des recommandations et des conclusions de cet avis.

Pour la CFDT la région devra être une région modèle dans l'application de la loi cadre prévue début 2013.

Le défi de la prochaine décennie sera sans conteste de réussir la transition énergétique. La région Paca ne peut pas, ne pas être au rendez-vous. Préserver la biodiversité est une dimension intégrée à cette obligation inévitable.

La transition énergétique sera synonyme de nouveaux schémas écologiques, de transports, de développements économiques, de nouveaux métiers par de nouvelles formations tout en inscrivant dans chaque étape la préservation de la biodiversité.

Cet avis que le groupe CFDT votera n'est donc qu'un préambule aux nombreuses étapes qu'il reste à mettre en œuvre.

## Intervention de Benjamin KABOUCHE au nom du 3<sup>ème</sup> Collège et 4<sup>ème</sup> Collège



Pour les conseillers environnementalistes du CESER, cette saisine est une opportunité pour nous d'accentuer la prise de conscience des enjeux relatifs à la biodiversité bien au-delà des cercles habituels des spécialistes. Cette saisine avait pour objectif de répondre à une question : Quelle prise en compte de la biodiversité dans les politiques régionales ? Avons-nous traité le sujet ?

Le capital écologique de la région PACA

Premier constat, si beaucoup de régions françaises ont définitivement détruit leur capitale écologique, les provençaux ont apparemment réussi à préserver leurs ressources naturelles à l'échelle de la région.

A titre d'exemple, même si le littoral marin est définitivement altéré dans les Alpes-Maritimes, il n'en demeure pas moins que nous avons encore un splendide littoral dans le Var, dans les Calanques et en Camargue. Autre exemple, et cela a bien été mentionné dans le rapport, les provençaux ont su garder jusqu'à présent des activités agricoles à « taille humaine ». Les pratiques agricoles fortement polluantes sont finalement très localisées. Les pratiques agraires des provençaux, parfaitement visibles dans nos paysages, ont garanti une diversité de milieux ouverts favorables à la biodiversité. Ce qui signifie que la préservation de nos plaines, de notre littoral et de nos coteaux passera par une protection foncière des terres agricoles.

La Provence, c'est notre nature

Deuxième constat, ce rapport montre bien que les provençaux ont réussi jusqu'à présent à initier des outils de protection ; nous avons ainsi créé 4 parc nationaux, initié le classement de sites et de Parcs naturels pour préserver nos plus beaux paysages. Leur évocation est une invitation aux respects des lieux : Mercantour, Verdon, Alpilles, Luberon, Ecrins, Ventoux, Estérel, Sainte-Victoire, Sainte-Baume, etc. Ce sont des sites très riches en diversité biologique mais ils sont aussi constitutifs de notre identité. Autrement dit, nous préservons notre identité culturelle méditerranéenne lorsque nous prenons soin de notre patrimoine naturel.

L'accélération de la dégradation de la biodiversité en PACA

Troisième constat, jamais la pression sur les ressources naturelles et la dégradation des paysages de la région n'aura été aussi intense ces dernières



décennies. Il y a une accélération des processus. Jamais nos ressources naturelles, à l'instar de nos petits fleuves côtiers tels que l'Huveaune, l'Argens, le Var et l'Arc, n'auront été aussi impactés. La destruction et la fragmentation des espaces périurbains s'accélèrent de PLU en PLU. Je peux concevoir que des membres du CESER puissent rester insensibles à la protection ou à la disparition d'une espèce. En revanche, j'attirerais juste votre attention sur les services écosystémiques, c'est-à-dire les services que la nature réalise pour nous au quotidien. La protection de la neige en montagne nous garantira de l'eau potable. La protection des marais servira aussi à assainir l'eau que nous avons polluée. La diminution des pesticides permettra la survie des insectes pollinisateurs nécessaire pour notre alimentation. La biodiversité n'est pas distincte, ni en dehors de notre quotidien, elle est tout simplement indispensable pour notre santé et nos vies. La résistance et la résilience du vivant est parvenu jusqu'à présent à amortir la pression que nous avons sur lui. Mais nous ne pourrons pas continuer sur la lancée actuelle. Cette réalité sera évidente pour certain des conseillers et peut-être une illusion pour d'autres, à savoir que nous sommes rentrés dans une situation écologique inédite pour les provençaux.

Une saisine de bon sens mais insuffisante

Enfin, les recommandations proposées dans cette saisine ont du bon sens. La mise en œuvre de ces propositions a déjà été éprouvée dans d'autres régions. Elles permettront à la région de réaliser des économies en ne finançant plus des actions non pérennes et polluantes. Nous souhaiterions donc réaliser un suivi de ces préconisations. Néanmoins des membres de cette commission environnement se sont autocensurés. Même si ces mesures étaient appliquées elles ne seraient pas suffisantes pour instaurer une justice économique, sociale et environnementale.

Même si ce texte n'est pas à la hauteur des enjeux selon nous, il constitue indéniablement une avancée au niveau méthodologique et valorise l'éco-conditionnalité. Les conseillers environnementalistes du CESER voteront favorablement ce texte.



## Intervention de Guy PARRAT au nom du 3<sup>ème</sup> Collège et 4<sup>ème</sup> Collège



Notre institution a réalisé un travail d'analyse et de réflexions sur la biodiversité afin de relever un défi : préserver la biodiversité en examinant les moyens d'actions du Conseil régional dans ses pratiques de gestion interne et dans ses politiques territoriales. Les 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> collèges ne peuvent que se satisfaire de ce travail remarquable dans lequel nous nous sommes particulièrement investi.

Même si les scientifiques nous alertent sur les limites que nous sommes en train de dépasser en matière de dégradation, notre région n'a pas encore pour autant atteint une situation irréversible. Nous bénéficions encore de ressources en eau autosuffisant. Nous avons encore des écosystèmes en bon état. La région Provence-Alpes-Côte d'azur possède toujours la plus grande diversité d'espèces. Cependant, de nombreux enjeux restent à maîtriser. Il nous faudrait collectivement les saisir à bras le corps. Cette saisine nous invite ainsi au renversement de l'échelle des valeurs et la recherche de mode de vie tourné vers des méthodes et des comportements différents en cohérence avec la recherche d'équilibres de nos territoires. Cette saisine n'aborde pas la seule protection des espèces et des espaces naturels elle invite à réexaminer nos productions, la réhabilitation des bâtiments, nos modes de transports, nos sources d'énergies, notre gestion de l'espace.

Nous insisterons sur quatre points d'appuis pour examiner cette saisine.

- Tout d'abord la méthode est exemplaire et original avec un questionnaire envoyé aux services du Conseil Régional qui nous permet de bénéficier de réponses de qualité de quasiment tous les services interrogés. Cela a permis ainsi d'associer les services aux travaux du CESER. En revanche, le détail des réponses atteste que la prise en compte de la biodiversité mériterait une plus grande appropriation par certains services.
- Deuxièmement, le rapport initial de cette saisine établi une très bonne synthèse des menaces et des enjeux qui pèsent sur la biodiversité dans



la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces éléments pouvant enrichir la Stratégie Globale de la Région en faveur de la biodiversité. Nous avons ainsi tous les éléments pour constituer un « porté à connaissance » à l'attention des acteurs socio-économiques et politique régionaux.

- Troisièmement, l'éco-conditionnalité est l'un des outils permettant de garantir efficacement la valorisation des pratiques vertueuses en matière d'environnement. C'est en quelque sorte une prime, un « bonus », pour « les bons élèves » en matière de développement durable. La mise en œuvre de la démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen » préfigure déjà l'esprit dans lequel doit être animé l'éco-conditionnalité permettant la mise en œuvre de nouveaux marchés, de nouveaux produits, une requalification de la filière du bâtiments et une sobriété énergétique.
- Enfin, cette saisine permet d'envoyer un message à nos partenaires territoriaux : la Région PACA doit s'engager dans une transition écologique sur son territoire

Les membres du 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> collège voteront l'avis présenté.







Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
27, Place Jules Guesde – 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00  
Télécopie : 04 91 57 53 63 – 04 91 57 50 67

e.mail : [contact@ceserpaca.fr](mailto:contact@ceserpaca.fr)  
Site web : [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)

